

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion  
Département des Sciences Economiques

## MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de  
**MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES**  
Option : Economie Monétaire et Bancaire

### L'INTITULE DU MEMOIRE

---

**L'impact de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne  
sur la diversification de l'économie Algérienne entre 1990-2020**

---

Préparé par :  
*Mr MERSEL Brahim*

Dirigé par :  
*Mr KACI Boualem*

Date de soutenance : 28/06/2022

#### **Jury :**

Président : Dr OUKACI Moustapha  
Examinateur : Dr BOUZNIT Mohamed  
Examinateur : Dr ABDERRAHMANI Farès  
Rapporteur : Mr KACI Boualem

**Année universitaire : 2021/2022**

## Remerciement

Je remercie en premier lieu le DIEU tout puissant de m'avoir accordé la santé pour pouvoir achever ce modeste travail.

Je remercie vivement mon directeur de mémoire monsieur KACI Boualem d'avoir accepté de diriger ce travail sur l'impact de l'Accord d'association avec l'Union européenne sur la diversification de l'économie nationale et de m'avoir constamment encouragé pour le mener à terme. Son aide, ses orientations et ses critiques m'ont été d'un apport indispensable. Par ailleurs, son côté rassurant et son humanisme étaient incommensurables. Qu'il trouve ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

Je saisi cette opportunité pour adresser mes profonds remerciements au Docteur SOUMAN Mohand Ouidir. Son intégrité, son dévouement et sa disponibilité permanente lui valent respect et admiration.

Mes remerciements vont également à mes enseignants, particulièrement Professeur ACHOUCHE Mohamed, Docteur MOUFFOK Nacereddine pour son assistance, ses suggestions précieuses et enrichissantes et sa veille rigoureuse, Docteur KACI Saïd et Docteur MEHIDI Kahina qui m'ont familiarisé avec le traitement statistique et économétrique.

J'adresse mes remerciements aux examinateurs qui auront à lire et à évaluer ce travail. Pour cela, une écoute attentive mérite d'être empruntée à leurs remarques et précisions.

Enfin, je suis reconnaissant à toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail.

**Dédicaces**

A la mémoire de mon défunt père.

A ma très chère mère, à cette plus belle créature sur terre. A cette source de tendresse,  
de patience et de générosité que mes yeux ont vu la première.

A mes sœurs.

## Sommaire

### L'impact de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne sur la diversification de l'économie nationale

Remerciement.....	i
Dédicaces .....	ii
Sommaire .....	iii
Liste des acronymes .....	iv
Introduction générale.....	1
Chapitre 01 : L'Accord d'association Algérie-UE : histoire, mise en œuvre et contenu.....	4
Introduction .....	4
1 Contexte historique des relations Algérie-UE avant la signature de l'Accord d'association .....	4
2 La mise en place de l'Accord d'association Algérie-UE.....	10
3 Le contenu de l'Accord d'association .....	16
Conclusion.....	22
Chapitre 02 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne ....	24
Introduction .....	24
1 L'impact de l'Accord d'association sur les échanges extérieurs de l'Algérie .....	24
2 L'impact de l'Accord d'association sur les activités productives.....	32
3 L'impact de l'Accord d'association sur les recettes fiscales .....	40
Conclusion.....	42
Chapitre 03 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures .....	44
Introduction .....	44
1 Rappel sur les séries chronologiques.....	44
2 Choix des variables et méthodologie.....	47
3 Accord d'association et diversification : étude empirique.....	56
Conclusion générale .....	68
Références bibliographiques .....	70
Liste des tableaux .....	73
Liste des figures.....	74
Annexes.....	75
Table des matières .....	78

## Liste des acronymes

<b>ADF:</b>	<b>D</b> ickey <b>F</b> uller <b>A</b> ugmenté
<b>ALENA :</b>	<b>A</b> ccord de <b>L</b> ibre <b>E</b> change <b>N</b> ord- <b>A</b> méricain
<b>ANDI :</b>	<b>A</b> gence <b>N</b> ational de <b>D</b> éveloppement de l' <b>I</b> nvestissement
<b>BEI :</b>	<b>B</b> anque <b>E</b> uropéenne d' <b>I</b> nvestissement
<b>BM :</b>	<b>B</b> anque <b>M</b> ondiale
<b>BS :</b>	<b>B</b> iens et <b>S</b> ervices
<b>CEE :</b>	<b>C</b> ommunauté <b>E</b> conomique <b>E</b> uropéenne
<b>CNUCED :</b>	<b>C</b> onférence des <b>N</b> ations <b>U</b> nis pour le <b>C</b> ommerce et le <b>D</b> éveloppement
<b>CREAD :</b>	<b>C</b> entre de <b>R</b> echerche en <b>E</b> conomie <b>A</b> ppiquée pour le <b>D</b> éveloppement
<b>DA :</b>	<b>D</b> inar <b>A</b> lgérien
<b>DEP :</b>	<b>D</b> épense <b>P</b> ubliques
<b>DGD :</b>	<b>D</b> irection <b>G</b> énérale des <b>D</b> ouanes
<b>DGPP :</b>	<b>D</b> irection <b>G</b> énérale des <b>P</b> olitiques et des <b>P</b> révisions
<b>DGRFE :</b>	<b>D</b> irection <b>G</b> énérale des <b>R</b> elations <b>F</b> inancières et <b>E</b> conomiques
<b>DS :</b>	<b>D</b> ifferent <b>S</b> tationnary
<b>ECM :</b>	<b>E</b> rror <b>C</b> orrection <b>M</b> odel
<b>EHH :</b>	<b>E</b> xportations <b>H</b> ors <b>H</b> ydrocarbures
<b>FMI :</b>	<b>F</b> onds <b>M</b> onétaire <b>I</b> nternational
<b>GATT :</b>	<b>G</b> eneral <b>A</b> greement on <b>T</b> ariffs and <b>T</b> rade
<b>IDE :</b>	<b>I</b> nvestissement <b>D</b> irect <b>E</b> tranger
<b>IID :</b>	<b>I</b> ndépendantes et <b>I</b> dentiquement <b>D</b> istribuées
<b>ISMMEE :</b>	<b>I</b> ndustrie <b>S</b> idérurgique, <b>M</b> étalliques, <b>M</b> étallurgiques <b>M</b> écaniques, <b>E</b> lectriques et <b>E</b> lectroniques
<b>MENA :</b>	<b>M</b> iddle <b>E</b> ast and <b>N</b> orth <b>A</b> frica
<b>MERCOSUR :</b>	<b>M</b> arché <b>C</b> ommun du <b>S</b> ud

<b>NID :</b>	Normalement et <b>I</b> dentiquement <b>D</b> istribuées
<b>OMC :</b>	<b>O</b> rganisation <b>M</b> ondiale de <b>C</b> ommerce
<b>ONG :</b>	<b>O</b> rganisation <b>N</b> on <b>G</b> ouvernementale
<b>OPEP :</b>	<b>O</b> rganisation des <b>P</b> ays <b>E</b> xportateurs de <b>P</b> étrole
<b>PAS :</b>	<b>P</b> rogramme d' <b>A</b> justement <b>S</b> tructurel
<b>PGM :</b>	<b>P</b> olitique <b>G</b> lobale <b>M</b> éditerranéenne
<b>PIB :</b>	<b>P</b> roduit <b>I</b> ntérieur <b>B</b> rut
<b>PME :</b>	<b>P</b> etite et <b>M</b> oyenne <b>E</b> ntreprise
<b>PMI :</b>	<b>P</b> etite et <b>M</b> oyenne <b>I</b> ndustrie
<b>TCH :</b>	<b>T</b> aux de <b>C</b> hange
<b>UE :</b>	<b>U</b> nion <b>E</b> uropéenne
<b>USA :</b>	<b>L</b> es <b>E</b> tats <b>U</b> nis d' <b>A</b> mérique
<b>VAR :</b>	<b>V</b> ecteur <b>A</b> utorégressif
<b>VECM :</b>	<b>M</b> odèle <b>V</b> ectoriel à <b>C</b> orrection d' <b>E</b> rreur

## **Introduction générale**

A l'heure actuelle on assiste à un développement de processus de mondialisation qui se manifeste à travers l'abolition de tous les obstacles permettant la libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes. Parallèlement au développement de la mondialisation, il y a développement de la régionalisation à l'instar de la construction de l'Union européenne (UE), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et le marché commun du sud-américain (MERCOSUR). Les mutations économiques qui s'opèrent à l'échelle internationale créent souvent une dynamique dont les ondes atteignent tous les pays et conduisent à un nécessaire recentrage des économies périphériques pour mieux se situer dans le paysage économique et commercial mondial. Cette dynamique ressort, entre autres, à travers les Accords d'Association entre l'union européenne et l'ensemble des pays de la rive sud de la méditerranée.

En effet, l'Union européenne a signé plusieurs Accords d'association avec l'ensemble des pays de la rive sud de la méditerranée, en lançant un processus dit processus de Barcelone. C'était le 27 et 28 novembre 1995 que les pays de la méditerranéen se sont réunis à Barcelone et se sont engagés dans un processus de coopération favorisant la transition économique des pays tiers méditerranéens, renforçant l'intégration régionale et devant conduire à la création d'un espace de libre échange et de prospérité partagée. En d'autres termes, ce processus constitue une véritable préparation qui a pour finalité la réalisation d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

L'Accord d'association Algérie - Union européenne a été signé le 22 avril 2002. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Septembre 2005. La particularité de cet Accord par rapport à d'autres Accords conclus avec les autres pays est qu'il ne se limite pas uniquement aux engagements relatifs au commerce mais il ouvre le champ vers d'autres horizons :

- Un volet politique, qui a pour but de mettre en place un espace de paix et de stabilité et ce, par le renforcement d'un dialogue sécuritaire ;
- Un volet économique dont l'objectif est d'instaurer un climat de partenariat économique et financier qui va faciliter davantage l'intégration de l'économie algérienne dans l'espace européen ;

- Un volet culturel, social et humain où l'on œuvrera à respecter les droits fondamentaux de l'homme tels que dictés dans la déclaration universelle des droits de l'homme.

Cet Accord est l'aboutissement d'un processus de libéralisation entamé depuis la fin des années 1980, notamment avec l'adoption d'un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) imposé par le FMI, ce qui a mené l'Algérie à entreprendre plusieurs mesures : libéralisation du commerce extérieur, l'ouverture aux capitaux étrangers, renforcement de l'autonomie de la gestion des entreprises publiques économiques, négociation pour l'adhésion à l'OMC et renforcement de l'autonomie de la banque centrale<sup>1</sup>.

L'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne a été signé avec une logique gagnant-gagnant. Il est, en effet, censé avoir des répercussions positives sur les parties contractantes. Une lecture approfondie des textes de l'Accord fait ressortir l'importancemajeure du volet commercial au détriment des autres volets, visant une libéralisation en cascade des échanges commerciaux par le biais d'un calendrier de démantèlement tarifaire dont le souci est la constitution d'une zone de libre-échange à l'horizon 2017. C'est ainsi que sur décision unilatérale des pouvoirs publics, le schéma de démantèlement initial a fait l'objet d'une décision de gel en 2010 pour une période de deux ans, les négociations ont abouti à la définition d'un nouveau calendrier de démantèlement qui reporte la constitution de cette zone de libre-échange en 2020 initialement prévue en 2017.

L'objectif de notre travail est de mettre en exergue les mutations de l'économie algérienne résultantes de la signature de l'Accord d'Association. Dès lors, la question centrale que nous posons à ce niveau est de savoir : ***Quel est l'impact de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne sur la diversification de l'économie nationale ?*** De cette question principale découlent plusieurs questions subsidiaires :

- Quel est l'impact de cet Accord sur les recettes douanières ?
- Quel est l'impact de cet Accord sur la production locale ?
- Est-ce-que cet Accord a favorisé l'implantation des entreprises européennes en Algérie ou non ?

---

<sup>1</sup>Cependant, jusqu'à l'heure actuelle, l'Algérie ne constitue pas encore une destination privilégiée des investisseurs étrangers, elle n'est pas encore membre à l'OMC et la banque centrale est toujours dépendante.



- Est-ce-que cet Accord a introduit un changement de la structure géographique des échanges extérieurs de l'Algérie ou non ?

Pour répondre à ces questions, une hypothèse va guider notre recherche : l'Accord d'Association Algérie-UE n'obéit pas à une logique de gagnant-gagnant mais à une logique de domination et non pas de coopération puisque les pays européens se sont organisés et forment une force économique, contrairement à l'Algérie dont l'économie est vulnérable car elle dépend des exportations des hydrocarbures. Dans ces conditions, cet accord ne peut qu'affecter négativement l'économie algérienne.

La méthodologie poursuivie pour apporter des éléments de réponse aux questions posées consiste dans un premier lieu à consulter les différents ouvrages, revues et articles se rapportant aux Accords d'association. En second lieu, nous allons collecter les données auprès des différents ministères, notamment du Ministère en charge du commerce extérieur, de l'industrie, de l'énergie et de différentes institutions (direction générale des douanes, office national des statistiques, direction générale des politiques et des prévisions et direction générale des relations financières extérieures), puis les analyser afin de mettre en exergue l'impact de l'Accord d'association sur l'économie Algérienne. Enfin, nous allons opter pour une démarche empirique consistant à modéliser l'impact de cet Accord sur la diversification de l'économie nationale.

Notre travail est structuré en trois chapitres : Le premier chapitre porte sur l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne où nous allons rappeler son évolution, son contenu et ses objectifs. Le deuxième chapitre sera consacré à une évaluation globale de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne où nous allons nous intéresser au volet économique par l'analyse des échanges commerciaux tels que les recettes douanières, les IDE, les exportations des hydrocarbures, les exportations hors hydrocarbures ainsi que le calendrier de démantèlement tarifaire dudit Accord. Enfin, le troisième chapitre sera réservé à l'estimation de l'impact de l'Accord d'association sur la diversification de l'économie nationale et cela à travers le modèle VECM.

# **Chapitre 01 : L'Accord d'association Algérie-UE : historique, mise en œuvre et contenu**

## **Introduction**

Les rapports entre l'Union européenne et les pays de la rive sud de la méditerranée ont connu une évolution remarquable depuis la conclusion d'Accords de coopération de 1976, d'adaptation de 1987, jusqu'à l'Accord d'association en 2002. Ce dernier devrait réaliser les objectifs tracés du partenariat entre les deux parties relevant du processus de Barcelone de 1995. L'année 1995 a marqué le passage à une nouvelle étape qui devrait en finir avec l'assistanat et opter pour une logique d'ouverture commerciale équitable et réciproque, régie par les dispositions de l'OMC. « *Cet Accord a pour vocation de sortir les relations entre les pays tiers méditerranéens et l'Union européenne de l'ère de l'assistance pour les installer dans le partenariat* » (Ben Abdellah, 2006, P. 199).

Dans le présent chapitre nous allons essayer de faire une description dudit Accord. En effet, après un bref survol de l'évolution historique des rapports commerciaux entre l'Algérie et son partenaire européen, nous mettons l'accent sur les raisons de sa signature, son contenu pour mettre, ensuite, en lumière, les différences qui peuvent en résulter entre la politique dite de l'assistanat ainsi que la non-réciprocité du libre-échange et la politique prônée par l'Accord d'association suivant les dispositions de l'organisation mondiale de commerce. Ainsi, ce chapitre est structuré en trois sections : la première section porte sur le contexte historique des relations Algérie-UE avant la signature de l'Accord d'association. La deuxième section traite la mise en place de cet Accord d'association. Et, enfin, la troisième section porte le contenu de cet Accord d'association.

## **1 Contexte historique des relations Algérie-UE avant la signature de l'Accord d'association**

Après l'indépendance, l'Algérie avait la possibilité de choisir entre l'adoption des dispositions du traité de Rome dans le but d'échapper aux vides juridiques dans ses rapports avec son partenaire européen ou bien de le bloquer et de l'annuler. Sachant que les rapports

entre les deux parties risquent de se voir plonger dans le statu quo, l'Algérie opte pour le premier choix.

### **1.1 De l'Accord de coopération de 1976 à l'Accord d'adaptation de 1987**

L'Algérie et l'Union européenne ont entrepris de longues négociations pour aboutir à la conclusion de deux Accords ; de coopération en 1976 et d'adaptation en 1987.

#### **1.1.1 L'Accord de coopération de 1976**

À l'instar des autres Accords conclus par les pays de la rive sud de la méditerranée avec la Communauté Economique Européenne (CEE), l'Algérie avait signé un Accord de coopération avec la CEE le 26 avril 1976 basé sur une approche globale. Cet Accord constitue la première génération d'Accords bilatéraux qui ont pour but de favoriser les échanges équilibrés entre les deux partenaires.

#### **1.1.2 L'Accord d'adaptation de 1987**

Les liens entre l'Algérie et la CEE ont connu une évolution à partir de 1986. Cependant, avec la baisse des prix de pétrole, l'Algérie était dans le besoin d'une aide financière pour assurer le financement des différentes réformes économiques qu'elle voulait mettre en œuvre. En outre, l'extension de la communauté européenne avec l'adhésion de l'Espagne et du Portugal ont conduit les deux parties à signer à nouveau un deuxième Accord dit Accord d'adaptation le 20 mai 1987 dont l'objectif est d'assurer les exportations algériennes vers la communauté et la suppression graduelle des droits de douane pour la plupart des produits agricoles.

### **1.2 Les domaines de coopération concernés par les Accords**

Trois grands volets ont été prévus : une coopération commerciale, une coopération économique et une coopération dans le domaine de la main d'œuvre.

#### **1.2.1 Coopération commerciale**

L'Accord de coopération de 1976 a pour but de faciliter la libre circulation de marchandises et surtout l'accès au marché européen des produits industriels d'origine Algérienne. Seulement cette liberté prend en considération deux restrictions pour ce qui est des produits en liège et des produits pétroliers à cause du problème que peut engendrer la concurrence étrangère aux producteurs de la communauté. Pour cela, « les produits agricoles

subissent un traitement préférentiel par l'abaissement graduel des droits de douane<sup>2</sup>» (Kateb et & Sibachir, 2010).

Au total, il est judicieux de signaler que l'Accord de coopération n'impose pas de réciprocité, autrement dit, la libre circulation des produits européens en Algérie n'est pas réclamée. De ce fait, cet Accord de coopération Algérie-CEE est un Accord qui a instauré un régime préférentiel au bénéfice de l'Algérie afin de lui permettre de développer ses exportations industrielles, source de son développement et de sa prospérité, loin de toute concurrence étrangère. L'Accord de 1976 peut donc s'inscrire dans la politique du système préférentiel généralisé, développé durant les années 60 et 70 à la suite de la détérioration des termes de l'échange des pays sous-développés.

### 1.2.2 Coopération économique et financière

Les coopérations économique et financière reposent sur le soutien des actions entreprises par l'Algérie dans le souci de réussir son développement durable. Pour ce faire, la CEE a prévu une contribution financière sous forme de protocoles financiers, d'aides non remboursables, des prêts à conditions spéciales et des prêts de la banque européenne d'investissement (tableau n° 1). L'Accord prévoyait<sup>3</sup> (Commission européenne, 1976)

- Le développement de la production et l'infrastructure économique.
- L'industrialisation et la modernisation de l'agriculture.
- La promotion des relations entre les opérateurs économiques des deux parties.
- Le développement de la coopération scientifique et technologique et la protection de l'environnement.

**Tableau 1. Les dotations des quatre protocoles financiers en millions d'euros**

Protocole	Dotation commission	Dotation BEI : Ressources propres	Total
<b>1<sup>er</sup> protocole (1976-1981)</b>	44		
Subventions	25	70	114
Prêts spéciaux	19		
Prêts BEI			
<b>2<sup>ème</sup> protocole (1981-1986)</b>	44		
Subventions	28	107	151
Prêts spéciaux	16		

Prêts BEI			
3ème protocole (1986-1991)	56		
<hr/>			
Subventions	42	183	239
Prêts spéciaux	4		
Prêts BEI			
4ème protocole (1991-1996)	70		
<hr/>			
Subventions	52	280	350
Prêts spéciaux	18		
Prêts BEI			
<hr/>			
Total des protocoles	214		
<hr/>			
Subventions	157		
Prêts spéciaux	35	640	854
Prêts spéciaux	22		
Prêts BEI			

---

Source : Rapport de la délégation européenne

### 1.2.3 Coopération dans le domaine de la main d'œuvre

L'Accord de coopération de 1976 prend en considération la Coopération dans le domaine de la main d'œuvre en raison de la présence d'Algériens émigrés sur le territoire de la communauté européenne. De ce fait, l'Accord constitue une protection pour ces travailleurs en termes d'égalité de traitement vis-à-vis de travailleurs européens pour ce qui est des conditions de travail, de rémunération ainsi que la non différenciation en matière de sécurité sociale. Cela a fait de l'aspect social une préoccupation particulière au cours des négociations.

### 1.3 Evaluation des coopérations concernées durant la période 1976-1996

Après avoir présenté les différents volets de l'Accord de coopération, nous allons présenter dans ce point ses différents résultats.

#### 1.3.1 Evaluation de la coopération commerciale

La préoccupation majeure de la coopération commerciale est de pouvoir assurer une envolée des exportations Algériennes. Bien que la Communauté Européenne a enlevé d'une manière non réciproque toutes les entraves que peuvent rencontrer les produits manufacturés d'origine Algérienne, l'Algérie n'arrive pas à diversifier ses exportations qui demeurent tributaires des hydrocarbures et par conséquent, exposées à la moindre chute des cours de pétrole. La texture des échanges entre l'Algérie et la CEE peut se résumer comme suit :

- ✓ Recul des exportations Algériennes vers la CEE.
- ✓ Hausse des exportations de la CEE vers l'Algérie.

En effet, on peut constater que cet Accord était avantageux pour la communauté européenne dans la mesure où elle est à l'origine de plus de 50% du commerce des pays maghrébins et que la part de ces derniers dans le commerce de la communauté demeure négligeable, ce qui lui confère un emplacement dominant eu égard à ses partenaires maghrébins. On peut conclure, que l'extension de la CEE entraîne une détérioration des préférences de l'Algérie au nom du présent Accord, car l'adhésion de nouveaux pays est considérée comme étant une rivalité atroce pour les produits algériens.

### 1.3.2 Evaluation de la coopération financière

L'Algérie, à l'instar des autres pays maghrébins, a toujours désapprouvé l'insuffisance de l'aide financière accordée par la communauté pour les pays de la rive sud de la méditerranée, plus précisément pour les pays du Maghreb. Bien que l'Algérie, en tant que pays fraîchement indépendant comptait beaucoup sur le besoin d'une assistance financière de la part de la communauté, les faits nous montrent le contraire (tableau n° 2).

**Tableau 2. Répartition des apports financiers et des aides publiques au développement reçus par les pays maghrébins par origine de contribution entre 1979-1987. (En millions de dollars)**

	CEE	USA	OPEP	AUTRE
<b>Apports totaux :</b>				
Algérie	93	104	145	1552
Maroc	268	738	2930	2472
Tunisie	200	153	377	1181
<b>Aide publique au développement :</b>				
Algérie	30	6	121	648
Maroc	155	463	2863	523
Tunisie	107	123	262	397

**Source :** BEKENNICHE Otmane. La coopération entre l'Union européenne et l'Algérie : Accord d'association. OPU. 2006.p 47.

A partir du tableau 2, nous pouvons faire plusieurs lectures :

- L'aide publique au développement est assez maigre.
- La contribution de la CEE est limitée, la part la plus importante provient du FMI et de la BM. En outre, en le comparant avec ses voisins maghrébins, l'Algérie a contracté la part la moins importante.

La CEE qui devrait être à l'écoute quant au développement des pays de la rive sud de la méditerranée, sa contribution aux pays tiers méditerranéen est insignifiante avec seulement 5,7% de ses dépenses générales et 13,7% du montant globale de l'aide qui provient des pays membres du marché commun, ce qui explique que la CEE a consenti moins d'efforts dans ses aides au développement.

Il est également à noter que les aides financières attribuées par la CEE aux pays maghrébins sont très faibles par rapport au montant global de l'aide publique au développement. A titre d'exemple, l'aide publique au développement reçue par l'Algérie durant les années 1971 et 1972 auprès de la CEE s'élevait seulement à 2,2%. La majeure partie des fonds reçus sont constitués de prêts du FMI, de la BM ainsi que la BEI. (Tableau n°3).

**Tableau 3. Pourcentage de l'aide publique au développement consentie par la CEE par rapport à l'ensemble de l'aide publique au développement reçue par les pays maghrébins.**

Pays	1971-1972	1980-1981	1989-1990	1990-1991
Maroc		1,60%		
Algérie	2,20%			
Tunisie			1,20%	1,20%
Mauritanie		1,20%		1,10%

Source : (Bekenniche, 2006, p. 47).

### 1.3.3 Evaluation de la coopération économique

La place de la coopération économique pour le développement de l'économie algérienne était d'une importance capitale. En effet, l'appui et surtout la contribution de la CEE était inéluctable du fait que l'Algérie était un pays nouvellement indépendant. Cependant, la coopération économique ne semble pas avoir concrétisé les objectifs tracés et attendus du partenariat Algérie-CEE à l'égard de l'Accord de coopération de 1976.

Dans le secteur de l'agriculture, il est clair qu'avant 1962, l'Algérie était en position d'exportateur net vers la CEE, en dépit d'un tel potentiel, l'Algérie devient non seulement importateur net mais elle n'arrive pas à s'auto-suffire. Inversement à la CEE qui avait prévu comme première phase la mise à la disposition de la production agricole tous les moyens jugés à la fois utiles et nécessaires pour concrétiser l'autosuffisance de la communauté et

réussir son exportation, l'Algérie n'a mis en place aucune initiative quant à la coopération agricole et continue à compter sur la rente pétrolière.

En résumé, organiser une production agricole est un moyen de réaliser son indépendance alimentaire et non pas un critère de sous-développement à l'image de la politique de subvention accompagnée par les Etats-Unis d'Amérique pour réussir les exportations des produits agricoles.

*« Pour ce qui est du secteur industriel, la détermination déployée par les autorités algériennes pour réussir la diversification de sa structure industrielle a permis à l'Algérie d'être le pays maghrébin le plus efficace en matière de l'industrie manufacturière. Vers les années 1990, l'apport du secteur industriel a été estimé à hauteur de 3840 millions de dollars, le montant a pratiquement doublé par rapport à 1980 dont l'estimation avoisinait 1756 millions de dollars. Cette estimation est entre autres due à la croissance réalisée entre 1980 et 1985 pendant que la production industrielle a connu une hausse de 26,9% en moyenne par an. Mais en réalité, l'industrie manufacturière n'a connu qu'une envolée temporaire pour enregistrer une véritable chute spectaculaire dès le début des années 1990 en raison de la baisse des prix de pétrole » (Bekenniche, 2006, p. 47).*

Bien que l'attraction des IDE aurait pu propulser le secteur industriel tout en bénéficiant de leur savoir-faire et du progrès technologique, les autorités algériennes se sont montrées réservées par la nationalisation des hydrocarbures et d'autre part les investisseurs étrangers sont apparus plus réticents, ce qui a fait de l'Algérie un pays à peine attractif en matière d'IDE.

## **2 La mise en place de l'Accord d'association Algérie-UE**

Les années 1960 ont vu la signature de multiples Accords avec la quasi-totalité des pays méditerranéens non membres de la communauté européenne. Mais l'ensemble de ces Accords ont abouti à un échec. Il fallait attendre le milieu des années 1970 avec la mise en place de la Politique Globale Méditerranéenne (PGM) de l'Union européenne pour qu'une politique spécifique de l'Europe en direction des pays partenaires méditerranéens (PPM) soit définie. (Hachemi - Douici , 2019).



### **2.1 Etapes préparatoires à la signature**

La mise en application de l'Accord d'association a fait appel à plusieurs étapes : les conversations exploratoires, la mise en place des négociations, les financements obtenus dans le cadre du programme MEDA et enfin sa signature.

#### **2.1.1 Conversations exploratoires**

Le lancement des négociations exploratoires pour la reconduction de l'Accord entre l'Algérie et la CEE qui date de 1976 ainsi que la rediscutions sur un éventuel Accord compatible avec la réalité avait été faite par le Ministre des affaires étrangères Mohamed Salah DEMBRI pendant qu'il était en visite à Bruxelles en octobre 1993.

Il est à noter qu'en parallèle à ces négociations exploratoires qui devaient aboutir à la conclusion d'un partenariat Algéro-européen et la création d'une zone de libre-échange, l'Algérie traversait des moments marqués par le terrorisme et des difficultés internes sur lesquelles s'est focalisé le gouvernement. C'est à partir de cet Accord que la communauté européenne commence à accorder un intérêt particulier pour l'Algérie. Plusieurs sessions ont marqué les négociations exploratoires entre les deux parties, allant de juin 1994 jusqu'à février 1996 dont les domaines en question sont de nature économique, politique, institutionnelle, sociale et culturelle. Les négociations en question permettent de mesurer les risques à encourir et les avantages à réaliser.

#### **2.1.2 La mise en place des négociations**

Une fois les conversations exploratoires sont achevées, les négociations officielles entre les deux parties commencent en juin 1996, ces négociations ont connu des retards par rapport à celles menées avec les pays maghrébins, ceci est dû aux problèmes d'ordre politique, économique et social qu'a rencontré l'Algérie et l'UE tout au long des négociations.

Sur le plan politique, la crise que traversait l'Algérie constituait une contrainte importante pour l'Europe dans la mesure où beaucoup d'experts européens insistent sur cet aspect en estimant que l'Algérie est tenue d'incarner un environnement politique stable et prospère pour que l'Accord d'association voit le jour. Ces représentants considèrent que la conclusion de cet Accord est conditionnée par la situation politique en Algérie. Dans le domaine économique, les autorités algériennes rejettent toute proposition qui vise à mettre en place une politique purement libérale. Etant donné que les négociations d'un partenariat

## **Chapitre 1 : L'Accord d'association Algérie-UE : histoire, mise en œuvre et contenu**

Algérie-UE recommandées à Barcelone prennent comme modèle les mesures de stabilisation prises par le FMI, l'Algérie demande une période transitoire pour protéger des secteurs incapables de concurrencer ceux de l'UE, afin qu'il bénéficie d'une éventuelle mise à niveau.

Pour ce qui est de la question sociale, l'Algérie s'est montrée satisfaite sur les dispositions qui stipulent une justice et une équité quant au traitement de tous les travailleurs, bien que la notion d'allocation familiale demeure ambiguë dans la mesure où ces travailleurs installés en Algérie les réclament à un tarif européen

### **2.1.3 Les financements accordés par l'UE dans le cadre du programme MEDA**

Etant un outil financier par excellence, l'UE a mis en place un programme dit MEDA, il constitue une assistance financière attribuée par l'Union Européenne au profit de l'Algérie. Le programme en question a connu deux étapes importantes. MEDA I venu juste après les quatre protocoles quinquennaux allant de 1978 à 1996, avec une enveloppe financière estimée à 3,060 milliards d'euro afin de réussir une transition économique et favoriser la création d'une zone de libre échange. il s'articule notamment sur (Djebari, 2013, pp. 11-12)

- L'ouverture des marchés et l'encouragement de l'investissement privé.
- L'appui aux PME et la création d'emplois.
- L'amélioration des services sociaux (l'éducation, la santé).
- Le renforcement de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit.

Concernant le second programme, appelé MEDA II, il couvre la période 2000-2004 dont l'assistance financière envisagée avoisine 3,096 milliards d'euro. (Tableau n4).

**Tableau 4. Répartition annuelle des engagements MEDA I et MEDA II, en faveur de l'Algérie entre 1995 et 2004 en millions d'euro.**

Programme	Année	Algérie			Total MEDA		
		Engagements	Paiements	%P/E	Engagements	Paiements	% P/E
<u>MEDA I</u>	1995	–	–	–	173	50	29%
	1996	–	–	–	370	155	42%
	1997	41	–	0%	911	208	23%
	1998	95	30	32%	809	222	27%
	1999	28	0,2	1%	797	240	30%
<u>Totaux MEDA I</u>		164	30	18%	3060	875	29%
<u>MEDA II</u>	2000	30	0,4	1%	569	318	56%
	2001	60	6	9%	603	318	53%
	2002	50	11	22%	612	454	74%

## **Chapitre 1 : L'Accord d'association Algérie-UE : histoire, mise en œuvre et contenu**

	2003	42	16	38%	615	498	81%
	2004	51	42	82%	698	801	115%
<b>Totaux MEDA II</b>		233	75	32%	3096	2389	77%
<b>Total General</b>		397	105	26%	6156	3264	53%

**Source :** (Rapport sur l'étude d'impact de la déclaration de Barcelone sur le secteur privé. Disponible sur : [europa.eu.int/comm/europeaid/projects/med/bilatéral](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/med/bilatéral).)

A partir du tableau 4, on peut conclure que les pays de la rive sud de la méditerranée n'ont contracté que 875 millions d'euro du montant global alloué dans le cadre MEDA I. Pour le cas de l'Algérie, seulement 30 millions d'euro ont été libérés par rapport à 164 millions d'euro prévus. Autrement dit, 4/5 millions d'euro sont toujours bloqués à cause des lenteurs administratives ainsi que les capacités d'absorption de certains pays.

Par contre, durant la période 2000-2004, on constate que le montant mobilisé a pratiquement triplé en le comparant à celui de MEDA I. Par conséquent, des mesures de facilitation de commerce, l'accompagnement de l'Accord, la libéralisation du secteur des transports ainsi que la gestion de l'eau étaient pratiquement les secteurs qui ont bénéficié le plus de cette dernière aide financière (Khelladi, 2007, p. 4).

### **2.1.4 La signature de l'Accord d'association**

Évoluant dans la surface de l'Union Européenne avec laquelle elle matérialise un volume important de ses échanges extérieurs, l'Algérie n'a cessé de multiplier des dialogues avec la communauté européenne car mis à part ces Accords, l'UE ne témoigne aucun intérêt aux pays de la rive sud de la méditerranée pour faire face à l'endettement extérieur, au problème de chômage et surtout aux réformes économiques laborieuses émanant du PAS, édictées par le FMI. Dans ces conditions, l'Algérie a jugé utile de participer à la réunion des ministres des affaires étrangères des pays méditerranéens le 27 et 28 novembre 1995 à Barcelone qui s'est soldée par la signature d'un Accord d'association en 2002.

L'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne porte sur des aspects étendus. Afin de mieux le cerner, il est utile d'examiner le contexte dans lequel il a été signé et d'illuminer les différentes étapes qui ont abouti à sa signature.

## **2.2 Le contexte institutionnel de l'Accord d'association**

Le conseil d'association et le comité d'association constituent les deux instances principales chargées de superviser les mesures prises pour la mise en œuvre de l'Accord d'association.

### **2.2.1 Le conseil d'association**

Le conseil d'association comprend la participation des membres appartenant aux deux parties ; membres du conseil de l'UE d'une part et membres du gouvernement algérien d'autre part. Leurs réunions se font au niveau ministériel avec la collaboration :

- Des membres de gouvernement qui forment la délégation signataire de l'Accord.
- Des ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'UE, ils constituent la délégation du conseil de l'UE.
- Un représentant de la BEI, puisque le conseil analyse tous sujets se rapportant à la coopération financière et technique.

Il est à signaler que les délégations en question ont la même influence politique bien que les deux partenaires n'aient pas le même poids économique. Le conseil d'association est composé de deux pouvoirs : d'une part, un pouvoir pour but de veiller au bon fonctionnement de l'Accord d'association et d'autre part, un pouvoir pour mission de réaliser les objectifs tracés par l'Accord.

#### **2.2.1.1 Pouvoir pour le bon fonctionnement de l'Accord**

En vue de mener à bien sa mission, le conseil d'association dispose de trois tâches essentielles.

##### **❖ Pouvoir de décision**

L'Accord confère au conseil d'association un pouvoir de décision afin de réussir son fonctionnement interne et ce, par la mise à sa disposition de tous les moyens nécessaires se rapportant à tous les domaines prévus dans l'Accord. Quand il s'agissait de la libéralisation des marchés publics, au nom de l'article 46 de l'Accord, il jouit de plusieurs droits pour prendre les mesures jugées nécessaires.

Le conseil d'association détient les pleins pouvoirs pour émettre des directives. C'est l'article 37 de l'Accord qui stipule que pour annoncer ses consignes, le conseil d'association prend en considération l'expérience acquise dans la mise en place du traitement de la nation la plus favorisée.

### **❖ Pouvoir de formuler des vis-à-vis**

Trois cas sont prévus pour que les parties en question puissent demander l'intervention du conseil d'association.

- Lorsque le sujet se rapporte directement aux régimes applicables aux produits agricoles et aux produits de la pêche, en raison de leur vulnérabilité, l'article 15 de l'Accord stipule ce qui suit : « *Dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur du présent Accord, la Communauté et l'Algérie examineront la situation en vue de fixer les mesures de libéralisation à appliquer par la Communauté et l'Algérie après la sixième année suivant l'entrée en vigueur du présent Accord, conformément à l'objectif énoncé à l'article 13* ».
- Lorsqu'il s'agit d'une modification de régime de commerce extérieur par l'une des deux parties, la modification fera l'objet de consultation au sein du conseil d'association.
- Enfin, lorsqu'il s'agit d'une mise en place des mesures de sauvegarde, la consultation peut avoir lieu.

#### **2.2.1.2 Pouvoir pour la réalisation des objectifs**

Les pouvoirs pour la réalisation des objectifs font partie de l'une des prérogatives du conseil d'association. Pour cela, il est chargé d'orienter et d'instituer une réglementation.

### **❖ Une activité d'orientation**

Afin de concrétiser les objectifs tracés par l'Accord d'association, le conseil en question détermine régulièrement l'organisation globale de la coopération en prenant comme modèle les programmes d'action.

### **❖ Une activité de réglementation**

Le privilège de prendre des décisions est attribué au conseil d'association afin de disposer d'une réglementation. Sa mission est de rechercher les outils nécessaires et les voies possibles pour matérialiser ses objectifs.

### **2.2.2 Le comité d'association**

Le comité d'association est formé d'un représentant de chaque Etat membre, d'un représentant de la commission européenne et de représentants pour l'Algérie. Les réunions du comité d'association se tiennent au niveau des ambassadeurs.

Concernant sa composition, son fonctionnement et sa mission, le soin est laissé au règlement intérieur du conseil d'association. Par conséquent, seconder le conseil d'association tout au long de l'exécution de ses tâches, examiner les sujets qui lui auront été confiés ainsi que la préparation des délibérations sont les principales missions dont il est chargé. Exception faite pour le dialogue politique qui est discuté au niveau ministériel dans le cadre du conseil d'association.

Pour ce qui est de ses pouvoirs, il y a d'abord le pouvoir de décision comme mentionné dans l'article 11 de l'Accord. L'Algérie a le droit de prendre des décisions visant à majorer ou à rétablir les droits de douane afin que ses industries naissantes se prémunissent contre les dangers de la concurrence, à condition que ces mesures ne dépassent pas 5 ans, sauf autorisation du comité d'association.

En deuxième lieu, le comité forme un cadre de consultation afin que les questions relatives à la création des Unions douanières et des zones de libre-échange soient discutées par les deux parties au niveau du comité d'association. L'article 24 met l'accent aussi sur les mesures de sauvegardes en obligeant chaque partie qui prévoit de telles mesures à informer le comité d'association.

Enfin, l'ultime pouvoir qu'on reconnaît au comité d'association est l'avantage de formuler des vis-à-vis suite à la demande de l'une des deux parties, comme le stipule l'article 41 de l'Accord : *« si une partie estime qu'une pratique constitue une menace à l'autre partie, elle jouit de pleins droits de prendre des mesures une fois le comité d'association est consulté »*.

## **3 Le contenu de l'Accord d'association**

La ratification de l'Accord d'association constitue une étape importante dans l'ouverture de l'économie algérienne. Pour ce faire, les différentes coopérations et les programmes indicatifs nationaux forment les points essentiels qui englobent le contenu dudit Accord.

### **3.1 Les grands axes de l'Accord**

L'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne suscite des interrogations importantes, notamment sur les différentes retombées qu'il peut y avoir sur le plan économique, financier et commercial. Pour cela, trois coopérations sont à décrire.

#### **3.1.1 Coopération politique**

Le respect des droits fondamentaux de l'homme constitue un aspect important sur lequel se base la coopération politique entre les deux partenaires, car toutes les attributions financières quelles que soient leurs natures sont conditionnées à la notion du respect des principes démocratiques.

##### **3.1.1.1 Contenu de la coopération politique**

Par référence à l'article 2 de l'Accord d'association, le respect des droits fondamentaux de l'homme occupe une place capitale dans l'Accord dans la mesure où la non application des dispositions prévues dans le volet politique peut emmener non seulement à l'annulation des contributions financières mais à la suspension de l'Accord. Par conséquent, des rencontres régulières sont prévues entre les hauts fonctionnaires des deux parties, ces rencontres portent sur des dialogues touchant l'aspect sécuritaire ainsi que la stabilité de toute la région euro-méditerranéenne.

##### **3.1.1.2 Les mesures de la coopération politique**

Etant donné que l'Algérie s'est engagée dans un ensemble de questions relatives à la coopération politique en vertu de l'article 2 de l'Accord, des mesures d'accompagnement sont envisagées.

###### **3.1.1.2.1 Clarifier le système d'évaluation**

L'évaluation des engagements en question doit porter sur des lignes directrices pour permettre de mesurer à quelle hauteur l'Algérie a tenu ses engagements par rapport à l'article 2 de l'Accord. A cet effet, des représentants des deux parties forment un groupe de travail afin d'analyser l'état des droits de l'homme en Algérie.

###### **3.1.1.2.2 Permettre l'accès aux ONG et aux représentants des nations unies**

Selon l'article 5 de l'Accord, la résolution réclame à l'Algérie de faciliter l'accès à ces organisations qui militent pour le respect de la démocratie.

### **3.1.1.2.3 Aborder le problème de disparition**

Parallèlement au respect des droits de l'homme, le parlement européen met l'accent sur la question des disparitions.

### **3.1.1.2.4 Lutter contre le terrorisme**

Le parlement européen a félicité les autorités algériennes quant à la réconciliation nationale afin d'incarner la paix et de promouvoir la société civile car il y'a une relation de subordination entre les mesures de lutte contre le terrorisme et le respect des droits démocratiques.

## **3.1.2 Coopération économique**

L'article 47 de l'accord stipule que « *la coopération économique a pour but de protéger et d'aider l'action algérienne pour réussir son développement économique et social durable* ».

Le partenariat économique a pour finalité de concevoir l'incorporation de l'économie algérienne dans l'économie mondiale et de faire face à la concurrence étrangère. Pour ce faire, plusieurs mesures ont été définies par l'Accord afin que les entreprises algériennes bénéficient d'une mise à niveau, particulièrement celles du secteur industriel car il est le premier à être touché par la libéralisation du commerce extérieur sachant que l'agriculture, la pêche, l'environnement ainsi que la recherche et développement font partie aussi des domaines concernés par la coopération en question. Il est à signaler que l'article 47 de l'Accord a donné la possibilité aux deux partenaires de définir d'autres domaines jugés intéressants et qui ne figurent pas dans le texte de l'Accord, raison pour laquelle la coopération économique est en permanence négociation.

Parallèlement à la coopération économique, l'Accord met l'accent sur certaines disciplines ayant un lien direct avec le monde des entreprises comme le management et le marketing, jugées primordiales pour le développement durable. Pour ce qui est du secteur industriel, l'Accord prévoit qu'il est nécessaire de développer une coopération entre les entreprises algériennes et européennes. Pour cela, l'Accord n'entrevoit pas la nécessité d'une intervention de l'Etat, ce dernier sert d'un guide pour de simples orientations en vue d'atteindre les objectifs tracés tels que l'incitation des opérateurs économiques à coopérer entre eux afin de créer un climat des affaires favorable.



En résumé, la concrétisation des objectifs par l'application des dispositions définies par l'Accord dépend en grande partie des investisseurs privés par la promotion des petites et moyennes entreprises.

### **3.1.3 La coopération commerciale**

L'Accord d'association est observé attentivement par les algériens qui redoutent les conséquences de la réduction, voire la suppression, des droits de douane à l'horizon 2020. Commençant par les produits industriels, le texte prévoit un démantèlement en trois étapes : **Première étape** : Au cours de la première étape, une liste de 2076 lignes tarifaires sera soumise à un démantèlement immédiat. Cette liste contient les matières premières ou produits bruts, de l'industrie chimique, de la métallurgie, du textile ainsi que les matières non produites localement et destinées à l'outil industriel. **Deuxième étape** : Dans la deuxième étape, c'est une liste de 1100 lignes tarifaires qui est soumise au démantèlement pendant 5 ans, à compter de la troisième année à partir du 01 septembre 2005, année de l'entrée en vigueur de l'Accord d'association. Cette liste sera consacrée pour les biens d'équipements agricoles et industriels, les équipements mécaniques, électriques et électroniques hors électroménagers, les produits pneumatiques et pharmaceutiques, matériels pour le transport ferroviaire, automobile et pièces détachées, les produits de groupe d'utilisation (énergie et lubrifiants) ainsi que les outils et appareils de contrôle et de mesure. **Troisième étape** : Tout au long de cette dernière étape, environ 1964 lignes tarifaires qui vont compléter le démantèlement du reste des produits sur une période de 10 ans à partir de la troisième année de l'entrée en vigueur de l'Accord.

Concernant le secteur de l'agriculture, l'Accord prévoit que les deux partenaires appliquent de manière graduelle un élargissement de leurs échanges. Ceci étant valable pour les produits agricoles, produits agricoles transformés et les produits de la pêche. Dans l'immédiat, les produits cités précédemment ouvrent le droit aux concessions suivantes <sup>4</sup> (Kheladi, 2007, p. 4):

- ✓ Accès en franchise de droits de douane.
- ✓ Accès avec réduction partielle de droits de douane.
- ✓ Accès en franchise de droits de douane avec des quotas tarifaires ou quantités de référence.

- ✓ Accès en exemption de droits de douane mais avec un droit spécifique pour les produits agricoles transformés.

Par ailleurs, il convient de mentionner que pour une bonne partie des produits agricoles saisonniers, les exonérations concernent seulement les droits de douane ad valorem.

Dans cet ordre d'idée, l'Accord prévoit dans son article 15 que les deux parties doivent examiner la situation produit par produit pendant les cinq premières années suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, et ce dans le but de s'accorder de nouvelles concessions réciproques. C'est ainsi que les négociateurs algériens avaient estimé que c'est un Accord déséquilibré, désavantageux pour l'Algérie et profitant qu'à la partie européenne. A cet effet, l'Accord d'association se résume en un simple Accord commercial, ce qui a incité l'Algérie à décider d'une manière unilatérale quant au gel du calendrier du démantèlement tarifaire pendant une période de trois ans, allant de 01 septembre 2009 jusqu'au 31 août 2012 dont l'objectif est de faire glisser la création d'une zone de libre-échange de 2017 à 2020 d'une part, et de permettre à nos entreprises de se restructurer tout en bénéficiant d'une mise à niveau d'autre part. C'est ainsi que l'Algérie est arrivée à un compromis avec son partenaire européen pour définir un nouveau schéma qui touche à la fois le volet agricole et industriel.

### **3.1.3.1 Produits industriels**

Le nouveau schéma en question a pour objet de revoir uniquement les listes 2 et 3 dont les produits sont jugés très sensibles. Tandis que les produits contenant dans la liste 1 il convient de souligner qu'un taux de droit de douane de 0 % leur est appliqué dès l'entrée en vigueur de l'Accord.

#### **3.1.3.1.1 Modifications apportées à la liste 2 et 3**

Selon la circulaire N° 305/DGD/D.0413.12 du 27 septembre 2012, « *les principales mesures qui ont été prises quant à la révision du calendrier du démantèlement sur les produits constituant la liste 2 et 3 sont comme suit* » :

- La liste va connaître un nouveau démantèlement sur deux niveaux.
  - Premier niveau : une exonération totale sur 82 sous positions sera décalée de 4 ans. C'est à dire, le taux de droit de douane est appelé à atteindre 0 % en 2016 et non pas en 2012.

- Deuxième niveau : dans ce cas, il y'a lieu de procéder au gel des droits de douane pendant 2 ans ainsi qu'un délai supplémentaire de 4 ans pour connaître un démantèlement total en 2016 au lieu de 2012.
- Pour ce qui est des produits de la liste 3, il convient de signaler qu'ils seront soumis eux aussi à un démantèlement sur deux niveaux.
  - Premier niveau : c'est une liste de 174 lignes tarifaires qui est concernée par la mesure dont les produits ont été considérés comme étant très sensibles. Pour ce faire, le droit de douane est appelé à être rétabli sur une période supplémentaire de 3 ans, en glissant la date de 2017 à 2020.
  - Deuxième niveau : dans ce cas, les 617 lignes tarifaires restantes vont bénéficier d'un gel de droit de douane de 3 ans, allant de 2012 à 2015 et d'un délai supplémentaire de 3 ans aussi, qui va faire d'elle un démantèlement total en 2020 au lieu de 2017.

### **3.1.3.2 Produits agricoles**

Les nouvelles mesures introduites quant aux produits agricoles, concernent 36 lignes tarifaires qui relèvent des protocoles n° 2 et 5. Tandis que le protocole n° 4 reste inchangé. Ainsi, ces mesures portent sur<sup>5</sup> (Djebari, 2013, p. 54) :

- L'annulation de 25 contingents tarifaires de produits agricoles accordés à l'union européenne relevant du protocole n° 2.
- L'abrogation de préférences tarifaires de deux produits agroalimentaires relevant du protocole n° 5.
- La réouverture de neuf contingents tarifaires préférentiels de produits agricoles relevant du protocole n° 2.
- Ainsi que deux contingents de protocole n° 2 feront l'objet d'une augmentation de quantité, allant de 50 à 4950 tonnes pour l'un et de 300000 à 403000 tonnes pour l'autre.

### **3.1.3.3 Les programmes indicatifs nationaux**

Les programmes indicatifs nationaux ont substitué aux programmes MEDA, ils couvrent deux périodes, 2007 à 2010 et 2011 à 2013. Pour la première période, une somme de 270 millions d'euro lui est destinée, elle est distribuée comme suit :

- 17 millions d'euro sont prévus pour le secteur de la justice afin d'inclure les nouvelles mesures internationales stipulant l'amélioration du système pénitentiaire.
- Une somme de 25 à 30 millions d'euro est attribuée en 2009 aux PME et PMI afin de réussir l'exportation hors hydrocarbures.
- En 2010, toute administration ayant pour mission d'accompagner la mise en place de l'Accord d'association avait bénéficié d'une aide de 24 millions d'euro.

Il est à signaler qu'y compris le gouvernement dans son programme de purification des eaux usées, une somme de 30 millions d'euro lui est réservée.<sup>6</sup> (Délégation de la commission européenne, programme indicatif national, 2007 - 2010) Pour ce qui est de la deuxième période, allant de 2011 à 2013, le budget alloué avoisine les 172 millions d'euro. Parmi les domaines qui sont concernés, on peut citer notamment (Délégation de la commission européenne, 2011 - 2013) :

- La réforme en matière des droits de l'homme.
- La réforme en matière de justice.
- Les flux migratoires.
- La diversification de l'économie
- Et le développement de l'éducation.

### **Conclusion**

L'Algérie a depuis la fin des années 80 opté pour une libéralisation de son économie. Cette libéralisation a été appuyée par le FMI et la BM en imposant un programme d'ajustement structurel durant la période 1994-1998. A partir de 1998, l'Algérie a opté volontairement à une grande ouverture, notamment envers l'UE, en signant un Accord d'association en 2002. Cet Accord porte sur plusieurs aspects qui sont d'ordre économiques, politiques, commerciaux...etc.

## **Chapitre 1 : L'Accord d'association Algérie-UE : histoire, mise en œuvre et contenu**

---

Cependant, l'aspect le plus marquant est l'aspect commercial car il oblige l'Algérie à s'engager dans un démantèlement tarifaire, exposant ainsi son économie à une rude concurrence étrangère. Donc on se demande si la signature de cet Accord s'est répercutée favorablement ou défavorablement sur l'économie algérienne. C'est à cette question que nous tenterons de répondre dans le chapitre suivant.

## **Chapitre 02 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne**

*« Parvenir à une croissance durable n'est pas facile (...), il nous reste du chemin à faire pour comprendre complètement le processus de la croissance économique ». Douglass North, prix Nobel d'économie 1993.*

### **Introduction**

L'ouverture croissante de l'économie mondiale a engendré des évolutions remarquables et des changements continuels du commerce international. L'Algérie n'a pas échappé à ces changements car son commerce extérieur était depuis longtemps d'une importance capitale. Par la signature de l'Accord d'association avec l'Union européenne, l'Algérie s'est insérée davantage dans l'économie mondiale. Cette insertion dans les marchés internationaux semble être plus un défi qu'une opportunité dans la mesure où l'Algérie n'est pas suffisamment préparée à une rude concurrence étrangère pour pouvoir réussir son secteur productif et stimuler par la suite sa croissance, ceci s'explique par la configuration de son économie qui atteste que son avantage comparatif n'est détenu que dans les exportations en hydrocarbures.

Ce chapitre sera réservé à l'impact de l'Accord d'association sur l'économie nationale. Nous aborderons d'abord, l'évolution des échanges extérieurs notamment la structure géographique, puis nous analyserons l'impact de cet Accord sur les activités productives (l'industrie, l'agriculture et les IDE) et enfin nous examinerons son impact sur les recettes fiscales.

### **1 L'impact de l'Accord d'association sur les échanges extérieurs de l'Algérie**

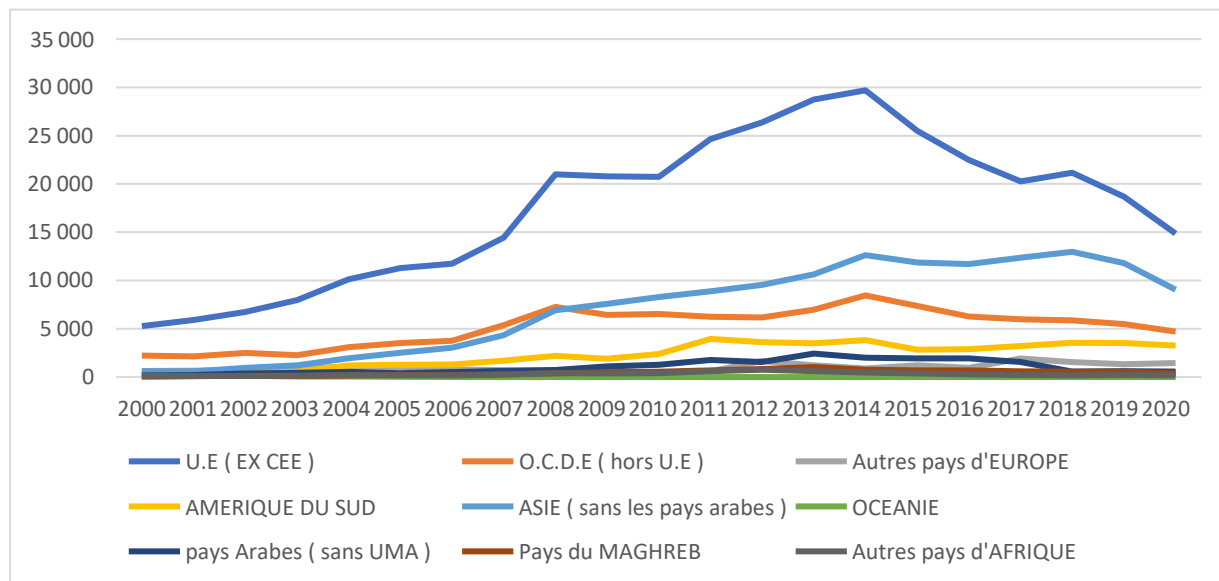
La préoccupation majeure de l'Algérie quant à la signature de l'Accord d'association avec l'Union européenne est de diversifier son économie, ce qui permet par la suite de booster les exportations hors hydrocarbures bien que le manque à gagner pour le Trésor public résultant du démantèlement tarifaire demeure conséquent.

## Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne

### 1.1 L'impact de l'Accord d'association sur les importations

Les importations ont connu un essor considérable, passant de 9173 millions de dollars en 2000 à 34408 millions de dollars en 2020. Par région, l'Algérie a intensifié ses importations en provenance de l'UE par rapport à d'autres régions (figure n° 1).

**Figure 1 : Evolution de la structure des importations algériennes par région économique entre 2000 et 2020 (en millions de dollars)**



**Source :** Etablie par nos même sur la base des données de la direction des études et de la prospective (Direction Générale des Douanes (voir annexe n° 01).

A partir de la figure1, nous avons remarqué que le flux le plus important des importations de l'Algérie est réalisé avec les pays de l'union européenne, qui reste le premier fournisseur avec un taux moyen qui n'est jamais descendu en dessous de 40 %. Il est à noter que bien avant l'entrée en vigueur de l'Accord d'association, l'UE est le partenaire privilégié de l'Algérie avec un taux moyen d'importation de l'ordre de 57% avec un montant qui est passé de 5256 millions de dollars en 2000 à 11255 millions de dollars en 2005 ; c'est-à-dire en 5 ans il a plus que doublé.

A partir de 2005, ce montant continue à accaparer à hauteur de 52 % la facture des importations, passant de 54,66 % en 2006 à 52,86 % en 2009 à 52,27 % en 2012 à 49,29 % en 2015 pour atteindre 43,09 % en 2020. Selon les informations collectées auprès de la direction générale des douanes, il est à relever qu'en 2015, à l'intérieur même de l'UE, la France, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne détiennent la part la plus importante des importations algériennes.

## **Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne**

---

Concernant les pays de l'OCDE, ils viennent en deuxième position avec des montants qui ont connu une augmentation timide entre 2000 et 2006, mais le poids du volume commence à se faire sentir à partir de 2007 avec un montant de 5363 millions de dollars et 7245 millions de dollars en 2008 pour se stabiliser autour de 6000 millions de dollars entre 2009 et 2016 avec un petit pic en 2014 (8436 millions de dollars) et connaître par la suite une baisse progressive jusqu'à 2020 dont le montant est de 4711 millions de dollars. En résumé, les pays OCDE hors UE fournissent 18,75 % des importations algériennes entre 2000 et 2005 et une moyenne de 14,65 % entre 2006 et 2020. Ce qui nous laisse supposer que l'Algérie opte de plus en plus pour l'UE afin de rendre leurs échanges plus significatifs, objet même de l'Accord.

A partir de 2007, année où le montant des importations avait atteint 4318 millions de dollars, en passant à 11777 millions de dollars en 2019 et à 9056 millions de dollars en 2020, on note une apparition remarquable des pays asiatiques hors pays arabes. En dépit d'une évolution significative, cette augmentation ne reflète qu'une moyenne de 21,5% vue la hausse vertigineuse de la facture globale des importations. Quant aux autres régions, la structure des échanges de l'Algérie est caractérisée par des montants assez faibles, notamment 0,225% issu des pays maghrébins et 0,053% en provenance des pays d'Amérique latine tout au long de la période 2000 à 2020.

### **1.1.1 Structure des importations de l'Algérie en provenance de l'UE**

La structure des importations de l'Algérie en provenance de l'Union européenne a connu une modification depuis la mise en application de l'Accord d'association (tableau n°05). Le tableau 5 en question met en évidence qu'hormis les biens d'équipements agricoles qui ont connu une stabilité avec un montant qui tourne autour de 1% tout au long de la période étudiée, deux groupes de produits sont à distinguer, à savoir :

- Un premier groupe qui a vu son poids revu à la hausse notamment, l'alimentation, les énergies et lubrifiants, produits bruts et demi produits dont leurs parts respectives passaient de 11,84%, 0,83%, 2,96% et 18,66% en 2005 à 22,73%, 4,61%, 4,86% et 25,05% en 2020.
- Un second groupe qui concerne les produits qui ont connu un effondrement permanent tels que les biens de consommation non alimentaires qui passaient de 17,48% en 2005 à 10,62% en 2010. Ce n'est qu'en 2015 qu'ils retrouvent leurs poids à hauteur de 17,33% et garder cette moyenne jusqu'à 2020, tandis que la



## Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne

part des biens d'équipement industriels passe de 47,13% en 2005 à 24,55% en 2020 et ce en dépit des différents programmes présidentiels lancés depuis 2000 et la hausse des investissements industriels réalisés par des privés algériens.

**Tableau 5 : Structure des importations Algériennes en provenance de l'UE durant 2005 et 2020 (en %)**

	2005	2010	2015	2020
Alimentation	11,74	13,25	15,72	22,73
Energies et lubrifiants	0,83	3,53	6,29	4,61
Produits bruts	2,96	3,53	3,61	4,86
Demi-produits	18,66	27,95	26,88	25,05
Biens d'équipements agricoles	1,1	1,03	1,17	0,76
Biens d'équipements industriels	47,13	40,1	29	24,55
Bien de consommation non alimentaire	17,48	10,62	17,33	17,39
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Source :** établi par nos même sur la base des données de la direction des études et de la prospective (Direction Générale des Douanes)

En somme, les exportations de l'union européenne occupent une place prépondérante dans ses échanges extérieurs avec l'Algérie. Etant un Accord basé sur la réciprocité d'une part et le taux d'ouverture de l'Algérie avoisine aujourd'hui 50 % d'autre part, alors qu'elle est la part des exportations algériennes dans les importations de l'UE ? Une interrogation que nous allons survoler dans le point suivant.

### 1.2 L'impact de l'Accord d'association sur les exportations

La répartition des exportations, suivant les années et ce à compter de la mise en application de l'Accord d'association, reflète un écart très important entre les exportations des hydrocarbures qui représentent, selon la conjoncture, 95% à 98 % du total et celles hors hydrocarbures qui peinent à dépasser les 5 %. Dans cet ordre d'idée, nous allons examiner ci-après dans un premier moment les exportations totales de l'Algérie entre 2000 et 2020, pour entamer en deuxième lieu les exportations hors hydrocarbures particulièrement avec l'union européenne.

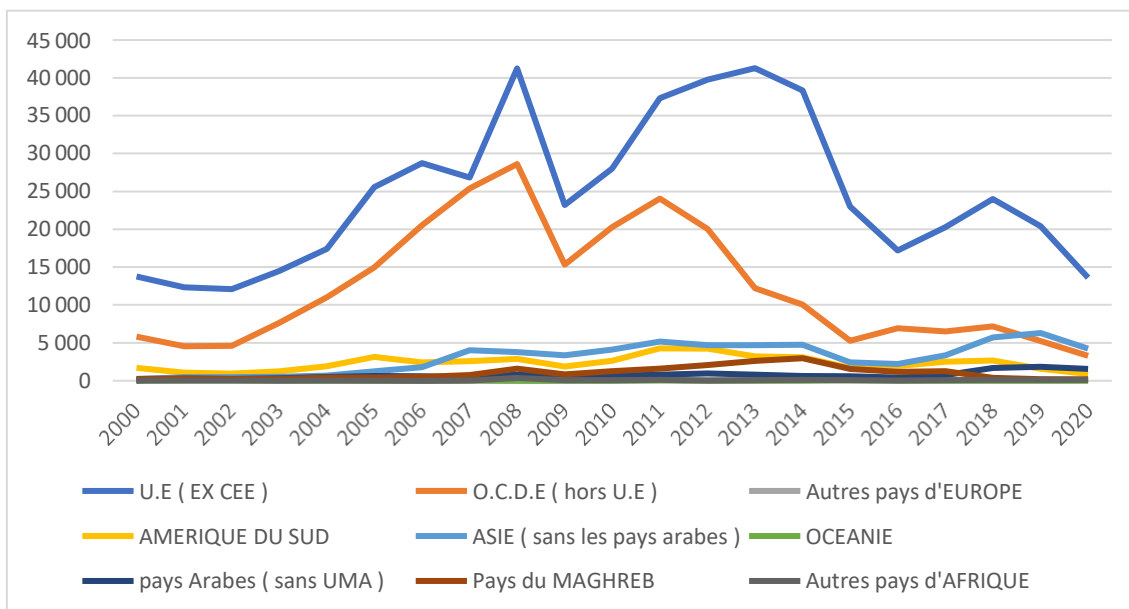
#### 1.2.1 Exportations totales

Le niveau des exportations illustre parfaitement le degré de compétitivité d'un pays. En termes de répartition géographique des échanges commerciaux par région économique,

## Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne

L'Accord d'association devrait faire de l'union européenne le partenaire privilégié de l'Algérie. C'est-à-dire il devrait favoriser la création de commerce (Figure n° 02).

**Figure 2 : Evolution de la structure des exportations algériennes par région économique durant 2005 et 2020 (en millions de dollars)**



**Source :** Etablie par nous-mêmes sur la base des données de la direction des études et de la prospective (Direction Générale des Douanes) (voir annexe n° 02).

L'examen de la figure n° 02 montre que l'UE absorbe la plus grande partie des exportations algériennes tout au long de la période étudiée. Passant de 13792 millions de dollars en 2000 à 41277 millions de dollars en 2013 et connaître une baisse progressive à partir de 2014 pour atteindre 13625 millions de dollars 2020. Durant cette période, le premier pic (une moyenne de 55,63 %) a été enregistré en 2005 soit l'année de l'entrée en vigueur de l'Accord d'association, un tel accroissement a duré jusqu'à 2008 pour être contrecarré par la crise des *subprimes*. Ce n'est qu'à partir de 2010 que les exportations algériennes vers l'UE commencent à progresser timidement pour représenter 56,76 % en 2020. Quant aux pays de l'OCDE hors UE, les exportations algériennes retracent une courbe quasi identique à celle de l'UE quoiqu'il en soit les montants demeurent toujours inférieurs. Concernant les autres pays, leurs importations absorbent des parts insignifiantes des exportations algériennes et la moindre baisse de ces dernières n'influence nullement le montant global des exportations.

En somme, la forte corrélation entre les exportations vers l'union européenne par rapport aux exportations totales se dessine au fil des ans. Elles ont enregistré une fluctuation

## Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne

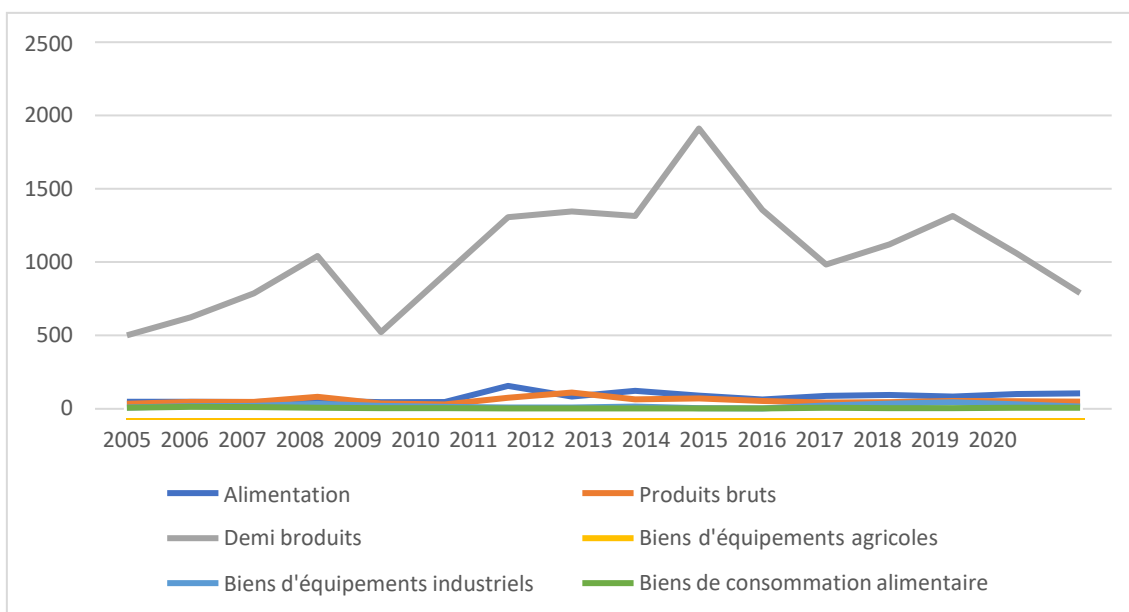
de 2000 à 2003 et une hausse considérable jusqu'à 2008, avant de connaître une chute drastique en 2009 et reprendre à partir de 2010. C'est ainsi que la chute des cours de pétrole a fait des exportations algériennes une courbe décroissante à partir de 2013, ce qui explique que les exportations algériennes sont constituées des hydrocarbures.

### 1.2.2 Evolution des exportations hors hydrocarbures (EHH) vers l'Union européenne

Bien que l'Algérie soit un pays importateur d'une large catégorie de biens de production (biens d'équipement) et de consommation (alimentation et biens manufacturés), elle demeure toujours un maigre exportateur hors hydrocarbures. L'Accord d'association a été signé dans l'objectif de stimuler les exportations hors hydrocarbures. Cependant, ces dernières n'arrivent pas à décoller depuis 2005.

Les exportations hors hydrocarbures de l'Algérie ont atteint 963 millions de dollars en 2020. Selon les statistiques rendues publiques par la direction des études et de la prospective relevant de la direction générale des douanes, cette hausse timide des exportations hors hydrocarbures a été tirée notamment par les exportations de demi-produit (figure n° 03).

**Figure 3 : Evolution de la structure des exportations hors hydrocarbures vers l'union européenne par groupe d'utilisation durant 2005 et 2020 (en millions de dollars)**



**Source :** Etablie par nos même sur la base des données de la direction des études et de la prospective (Direction Générale des Douanes) (voir Annexe n° 03).

La figure 3 fait ressortir que l'examen des exportations algériennes hors hydrocarbures (EHH) montre qu'elles sont composées en grande partie par des demi-produits. Cette

## Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne

---

prédominance ne cesse de s'accaparer la totalité des EHH algériennes d'année en année. En chiffre son montant passe de 500 millions de dollars en 2005 à 1911 millions de dollars en 2014 avec un petit recul en 2009 qui peut s'expliquer par les effets de la crise de *subprimes* dont l'UE n'était pas à l'abri. A partir de 2015 le montant des exportations des demi produits a connu une courbe décroissante pour représenter seulement 789 millions de dollars en 2020, mais sa part dans le total des exportations hors hydrocarbures demeure importante : 91,87 % en 2015, 86,15 % en 2016, 86,23 % en 2017, 87,67 % en 2018, 84,84 % en 2019 et 81,85 % en 2020.

Après avoir analysé la nomenclature des exportations hors hydrocarbures algériennes, on a conclu que la majorité des produits découlent des hydrocarbures. Ainsi, elle est composée des huiles et autres produits provenant de la distillation de goudron et l'ammoniac anhydre. Enfin, bien que les exportations hors hydrocarbures de l'Algérie vers l'union européenne représentent une marge très minime entre 2005 et 2020 on note, en terme relatif, une progression d'année en année (Tableau N° 06).

**Tableau 6 : Evolution des exportations hors hydrocarbures vers l'UE (2005-2020) (en%)**

Année	2005	2010	2015	2020
EHH en %	2,34	3,59	6,42	7,07

**Source :** Etabli par nos même sur la base des données de la direction des études et de la prospective (Direction Générale des Douanes).

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir pourquoi les entreprises algériennes n'exploitent pas la chance d'un demi-milliard de consommateurs qui s'ouvrent à elles ? Il est intéressant de rappeler que le marché européen a été ouvert aux produits de l'industrie des pays maghrébins lors des protocoles de coopération datant des années 70. A cette époque-là, l'Algérie était versée dans une stratégie des industries industrialisantes lancée juste après l'indépendance. Une stratégie qui a misé sur de grandes entreprises nationales en faisant appel à des emprunts extérieurs colossaux.

L'objectif recherché était d'ordre social qu'économique. Il était urgent des créer des emplois que de créer des bénéfices, se procurer un revenu que d'être compétitif, ceci dit que l'acte d'exporter n'était ni priorité ni finalité. C'est ainsi que le modèle industriel mis en place par l'Algérie a été vite contrecarré et voué à l'échec suite à la chute des prix de pétrole en 1986. L'Algérie, avec une stratégie basée sur une économie planifiée se heurte à de rudes

## Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne

---

épreuves dictées par le FMI, car l'abandon du socialisme pour transiter vers l'économie de marché lui a paru fatal. Une véritable procédure laborieuse.

Certes, l'économie algérienne s'ouvre à la fois au capital national et international, mais le manque de transparence et les intérêts extra économiques ont joué en sa défaveur. C'est ainsi que le capital étranger quitte l'Algérie pour prendre d'autres directions tandis que les investisseurs nationaux sont replongés dans la tergiversation, optant pour des placements qui n'encourent pas de risques élevés, ne nécessitent pas une haute technologie et n'exigent pas une compétence de gestion particulière.

### 1.2.3 Le taux de couverture des importations par les exportations vis-à-vis de l'UE

Le taux de couverture des importations algériennes en provenance de l'UE a connu une tendance à la baisse depuis la signature de l'Accord d'association (tableau n° 07).

**Tableau 7 : Evolution de taux de couverture des importations par les exportations avec l'UE (2005-2020) (en %)**

Année	2005	2010	2015	2020
Taux de couverture	227	135	90	92

**Source :** Etabli par nos même sur la base des données de la direction des études et de la prospective (Direction Générale des Douanes).

La baisse vertigineuse qu'a connue le taux de couverture des importations en provenance de l'UE par les exportations vers l'UE est la conséquence directe de la décroissance substantielle du volume des exportations d'autant plus que la facture des importations a connu une explosion ces dernières années. Certes, juste après l'entrée en vigueur de l'Accord d'association, le taux de couverture est tantôt revu à la hausse tantôt à la baisse, mais globalement il a largement chuté, il passe de 227 % en 2005 à seulement 92 % en 2020. Preuve à l'appui, les exportations algériennes vers l'UE ont baissé, passant de 25593 millions de dollars en 2005 à 13625 millions de dollars en 2020, alors que ses importations ont plus que doublé entre 2008 et 2018 comparativement à l'année 2005.

La dénonciation par les autorités algériennes des déficiences des systèmes des échanges avec l'Union européenne ne concerne pas uniquement les partenaires liés à l'Algérie par un Accord commercial préférentiel. Le tableau N°8 ci-dessous, démontre à juste titre que la faible diversification des exportations algériennes altère graduellement les relations économiques et commerciales avec l'ensemble de ses partenaires étrangers. Il met en lumière

## Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne

que le déséquilibre de ses relations commerciales avec d'autres partenaires à savoir : la Chine, l'Inde, le Brésil, la Russie, l'Argentine, le Canada et l'Arabie Saoudite devient structurel (tableau 8).

**Tableau 8 : Evolution de la balance commerciale avec quelques grands partenaires commerciaux en millions de dollars (2014-2020)**

Pays	2014	2016	2018	2020
Argentine	-1545,7	-1112,6	-1621,7	-883,9
Arabie saoudite	-584,2	-542,4	-626,9	-499,5
Canada	798	1010,5	-183,8	-428,5
Chine	-6080,5	-7403,6	-6744,6	-4600,8
Egypte	-374,4	-114,7	-585,8	-319,5
Emirats Arabes Unis	-767,6	-360,2	-608,4	-479,4
Russie	-788,5	-3958,1	-4791,3	-2947,9
Suisse	-322,4	-333,5	-371	-220,1
Vietnam	-244,1	-268,6	-188,1	-145,3

Source : rapport du care, Mai 2020, p7.

## 2 L'impact de l'Accord d'association sur les activités productives

L'objectif tracé par les deux parties lors des négociations sur un éventuel Accord est la création d'une zone de libre-échange en 2017, soit 12 ans après son entrée en vigueur. Mais cette libéralisation a suscité un débat intense quant à la capacité de l'Algérie à s'adapter ou non à la nouvelle conjoncture. Une interrogation qui a contraint l'Algérie à solliciter la partie européenne pour demander un report de 3 ans. C'est à dire la création d'une zone franche de libre-échange va falloir attendre 2020. En libéralisant son économie, l'Algérie espérait accueillir des investisseurs étrangers et réussir, par conséquent, sa production locale.

### 2.1 L'impact de l'Accord d'association sur le secteur industriel

L'Algérie a connu une désindustrialisation depuis les années 80. En signant l'Accord d'association elle espérait développer son tissu industriel. Cependant, les données qui nous ont été communiquées par la Direction générale des politiques et des prévisions relevant du ministère des finances montrent que l'industrie a connu un déclin depuis 2005, année de l'entrée en vigueur de l'Accord d'association. Ce déclin touche essentiellement le secteur public (tableau n° 9).

## Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne

**Tableau 9 : Evolution annuelle de l'indice à la production industrielle du secteur public national 2005-2020 (1989 = base 100)**

	2005	2010	2015	2020
Eau-énergie	231,7	309,8	442,9	505,8
Hydrocarbures	149,6	136,3	127,5	112,4
Mines et carrières	96	132,8	135,2	106
ISMMEE	65,6	55	50,4	32,3
Matériaux de construction	125	107,4	144,2	130,6
Chimie et plastiques	83,7	63	52	47,2
Industrie agroalimentaire et tabac	34,6	30,3	43,4	53,6
Industries textiles	25,7	16,4	10,2	8,7
Industries cuirs et chaussures	11	6,2	6,1	4,4
Industries bois et papiers	25,9	18,4	13,5	13,6
Industries diverses	19,1	8,1	8,8	15,1

**Source :** Direction Générale des Politiques et des Prévisions (ministère des finances)

A partir du tableau 9, on fait ressortir qu'en dehors d'un léger rebondissement dans les secteurs de l'énergie, matériaux de construction et les industries agroalimentaires entre 2005 et 2020, tous les autres secteurs ont connu une récession. Les indices des industries de bois et papiers ainsi que celles des textiles, sont établies respectivement à seulement 13,6% et 8,7% en 2020 contre 60,1 % et 73,1 % en 1995. Il convient de signaler que le recul de la production industrielle publique était flagrant même avant de s'engager dans le démantèlement tarifaire. Ceci s'explique en grande partie par la sous-utilisation des capacités de production des entreprises et leur déstructuration financière.

Selon un rapport établi par l'OCDE dans le cadre de ses perspectives économiques en Afrique, cette tendance à la baisse s'explique du fait qu'un grand nombre d'entreprises publiques sont inefficaces et peu rentables, dont la masse salariale dépasse le chiffre d'affaire.

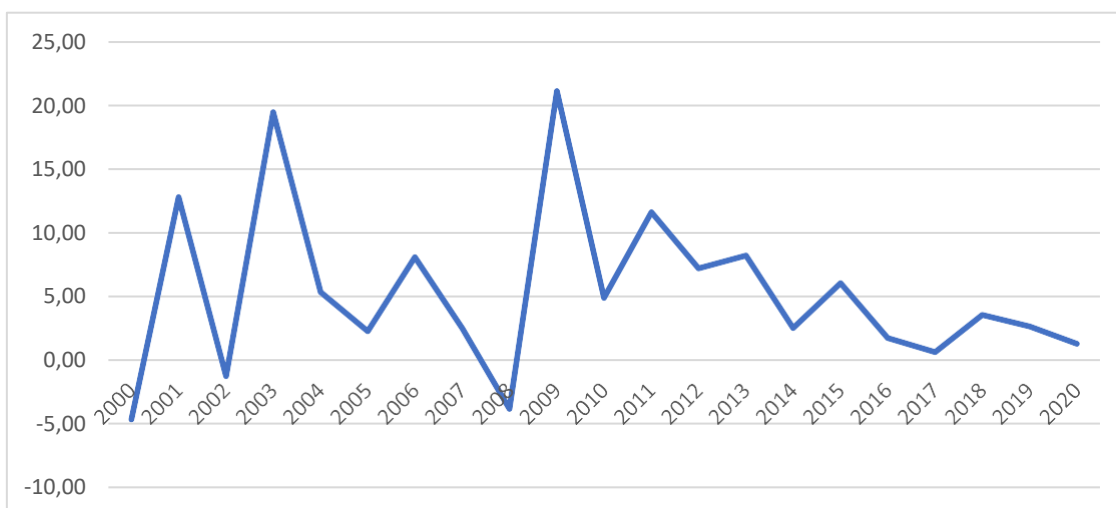
### 2.2 Impact sur le secteur agricole

L'impact de l'Accord d'association sur le secteur agricole algérien est particulièrement difficile à évaluer dans la mesure où une partie de la production nationale agricole est issue du secteur informel et d'autre part, les pics de croissance enregistrés sont dus à une intervention massive de la part de l'Etat à travers les différents plans de relance. Nous essaierons donc d'analyser l'évolution du taux de croissance. (Figure n° 04). La figure 4 nous montre que la question du développement agricole en Algérie est marquée par une instabilité des taux de croissance en dépit des différentes politiques qui ont été mises en œuvre à partir des années

## Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne

2000 notamment, la signature de l'Accord d'association avec l'UE et le plan national de développement agricole issu d'un vaste programme de soutien à la relance économique.

**Figure 4 : Evolution du taux de croissance du secteur agricole durant 2000 et 2020 (en%)**



**Source :** Etablie par nous-mêmes sur la base des données de la publication n° 934 sur les comptes économiques en volume, ONS, 2021(voir Annexe n° 04).

Ceux-ci étant faits dans le souci de créer d'abord, un investissement productif auprès des exploitants agricoles et voir ensuite, les équilibres macroéconomiques (assurer la sécurité alimentaire, résorber le chômage et réduire l'inflation) se stabiliser, mais l'année 2011 fait apparaître que la croissance de la production agricole est induite à la baisse. Une baisse qui s'explique par une très forte diminution de la production céréalière. Cette dernière est estimée à (-30%) en 2014. Ainsi, les autorités algériennes semblent avoir reconnu les limites de leurs politiques menées jusqu'ici

En 2020, le taux de croissance de l'agriculture est appréciable en comparaison des performances de croissance des autres secteurs d'activités. Il se démarque en enregistrant une croissance positive de 1,3% en recul par rapport aux années précédentes mais singulière par rapport aux autres secteurs. La production de céréales demeure importante en 2020 avec 43,9 millions de quintaux. Elle est en baisse par rapport à celle de l'année 2019 qui était de l'ordre de 56,3 millions de quintaux. Aussi, il convient de signaler qu'en dehors des céréales qui ont été fortement affectés par des conditions climatiques et pluviométriques défavorables, la production agricole hors céréales végétale et animale est également affectée.



## **Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne**

---

En examinant la figure ci-dessus, il est constaté, d'une part, depuis 2010 des variations de la production agricole moins heurtée et donc une meilleure maîtrise et prise en charge durant les cycles climatiques défavorables, d'autre part cette décroissance atteste que le secteur agricole en Algérie a longtemps été marqué par des problèmes de contradictions qui sont le résultat d'une non compatibilité de la politique agricole avec la structure économique. En effet, ces politiques ne sont ni soigneusement élaborées ni profondément réfléchies pour pouvoir réformer un secteur longtemps marginalisé.

### **2.3 Impact de l'Accord d'association sur les investissements directs étrangers**

L'avènement de la mondialisation constitue l'un des sujets les plus débattus par les économistes, les juristes ainsi que par la plupart des forces politiques. Ce débat concerne la définition de ce phénomène, son origine mais surtout son impact sur les enjeux géopolitiques contemporains<sup>7</sup> (Benhama, 2020). Les investissements directs étrangers constituent l'un de ces enjeux qui occupent à notre époque une place très importante dans les politiques économiques des pays. Selon le rapport de l'OCDE, l'investissement direct étranger se définit comme étant un investissement réalisé par une entité résidente d'une économie dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie (Allouache & Ait Taleb, 2017).

La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise, dans le cadre de laquelle l'investisseur exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise.

L'Algérie à l'instar des autres pays maghrébins examine la question des IDE avec une certaine méfiance dans la mesure où ils sont souvent considérés à la fois comme un concurrent potentiel pour la firme locale, une menace pour la souveraineté nationale mais aussi une forme de néo-colonisation économique par le biais de l'implantation de firmes multinationales. Néanmoins, les IDE constituent une nécessité pour le développement économique et social, autant pour les pays sous-développés que pour les pays développés dans la mesure où ils peuvent stimuler la croissance de leurs économies.

Au moment où l'Algérie avait pris la décision de répondre positivement à la proposition européenne de signer un accord d'association, elle savait pertinemment que son profil de pays mono exportateur ne lui permettait pas de tirer profit d'une zone de libre-échange avec la

## Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne

première puissance économique mondiale. Dans cet ordre d'idée, il est évident que le seul pari était celui d'une perspective de flux d'IDE massifs censé accompagner l'économie algérienne dans son processus d'ouverture.

### 2.3.1 Les IDE, un important gisement de croissance

L'une des conséquences les plus déplaisantes émanant de l'instabilité juridique ayant régi l'accueil des IDE sur le territoire algérien au cours des vingt dernières années résulte dans la non saisie d'opportunités qui se sont présentées en termes d'apport de capitaux qui n'ont pas pu être investis, et privant ainsi l'économie nationale d'un important potentiel de croissance. Le tableau N° 10 ci-après dresse un tableau comparatif de la place des IDE dans quelques économies de la région (tableau 10).

**Tableau 10 : Évolution du poids du stock d'IDE par rapport au PIB en % (1980-2020)**

Année	1980	1990	2000	2010	2015	2020
Algérie	3,6	2,5	6,2	12,1	15,8	23,3
Egypte	11,2	30,7	20,9	34,1	29,7	37
Tunisie	34,8	56,3	53,8	71,2	73,6	89,1
Afrique	6,6	10,8	23,4	31,4	34,7	39,3
Monde	5,7	9,5	21,9	30	35,4	48,7

Source : rapport du care, Mai 2020, page, p19.

Le tableau 10 nous montre parfaitement le manque d'intérêt accordé par les autorités algériennes pour l'apport des IDE entre 1980 et 2000. Cette source de financement a été négligée suite à l'adoption par l'Algérie du modèle socialiste et la disponibilité des ressources financières tirées des hydrocarbures. Certes, entre 2000 et 2020, on note une évolution remarquable grâce à l'ouverture économique ayant stimulé l'entrée des IDE, plus particulièrement dans certains secteurs attractifs à savoir, l'énergie et la téléphonie. Cependant, cette évolution demeure très faible dans la mesure où la part des IDE dans la FBCF ne représente qu'environ 2%.

Selon le rapport du cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise, l'évaluation du retard calculé pour 2020 en comparaison avec la moyenne des pays de la région nord-africaine (Algérie incluse), laisse apparaître un déficit en stock d'IDE entrants équivalent à quelques 26 Mds de dollars US. Ce qui retient notre attention du déficit en termes de taux de croissance de l'économie nationale. Que si l'on prend l'exemple des deux autres pays de la rives sud de la méditerranéen à savoir l'Egypte et la Tunisie qui sont liés à l'Union

## Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne

européenne avec le même type d'accord que l'Algérie, ils restent plus attractifs. En effet, que l'attractivité des IDE ait ou non un lien avec le partenariat entre l'UE et les pays tiers méditerranéens, l'Algérie accumule nettement un retard par rapport à d'autres économies en développement des pays de la région.

Ce retard est encore flagrant si l'on tient compte que ces IDE sont orientés principalement vers le secteur des hydrocarbures, ce qui renforce le caractère mono exportateur de l'économie algérienne au lieu de travailler en faveur de sa diversification. A ce sujet, on peut statuer que ceci est dû à une armada de restrictions face à l'accueil des IDE que les autorités algériennes ont mis en place dès 2009, soit quatre années après la mise en œuvre de l'Accord d'association. Chose que les responsables de l'Union européenne n'ont pas cessé de pointer de doigt.

### 2.3.2 Les investissements directs étrangers en Algérie par région

A partir du tableau N° 11, on constate que les IDE en provenance de l'Union Européenne ne représentent qu'environ 22,81 % du total des IDE entrant durant la période 2002-2015 et ce en dépit de la conclusion d'un Accord en 2002. Ce sont par contre les pays arabes qui occupent la première place en absorbant 51,28 % du total des investissements en direction de l'Algérie tout au long de la période étudiée. Il convient de rajouter aussi qu'à l'intérieur du bloc européen on retrouve seulement quelques pays qui s'intéressent à investir régulièrement en Algérie notamment, l'Espagne, la France et le Luxembourg.

**Tableau 11 : Evolution des flux d'IDE à destination de l'Algérie en millions de dollars par région (2002-2015)**

Région	Nombre de projet	Montant en millions de DA	Nombre d'emplois	Part en %
Europe	377	898192	76709	36,34
Dont UE	274	563346	39939	22,81
Asie	68	119506	8607	4,83
Amériques	16	65636	3346	2,66
Pays Arabes	200	1267592	37842	51,28
Afrique	1	27799	400	1,12
Australie	1	2974	264	0,12
Autres	13	89992	2086	3,64
TOTAL	676	2471691	129254	100

Source : Bilan des déclarations d'investissement ANDI, 2016.

Par ailleurs, il convient de mentionner que le palmarès de l'Algérie quant à l'attractivité des IDE n'est pas significatif. Ils sont marqués par des fluctuations avec un fléchissement à

## Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne

---

partir de 2009 selon le rapport de la CNUCED de 2016 sur les investissements dans le monde. Abdelmadjid BOUZIDI impute ce recul au contexte international en disant que la crise de la dette qu'a connue l'Europe d'une part, et les printemps arabes de l'autre, ont porté un coup très dur aux IDE notamment ceux à destination de l'Afrique. L'Algérie pour sa part est l'exemple type.

L'année 2009 a accentué le débat suite à la promulgation de nouvelles réglementations dans le cadre de la loi de finance complémentaire, ce qui a fait naître beaucoup d'appréhensions et a suscité plusieurs commentaires car l'introduction de telles modifications ne sont pas neutres pour les activités des investisseurs. Trois décisions amendent le code des investissements :

- L'investisseur étranger est redevable d'un impôt sur les dividendes.
- Le capital est détenu à hauteur de 51 % par des opérateurs algériens.
- La mobilisation des financements vase faire par le canal bancaire algérien.

Les flux financiers entrant en Algérie, dépendent en grande partie des opportunités offertes. Les opérateurs étrangers tiennent d'abord et, avant tout, à la stabilité politique, mais aussi à la stabilité juridique. Deux conditions essentielles que l'Algérie n'est jamais parvenue à satisfaire pleinement. Les investisseurs étrangers ont toujours eu à se plaindre de blocages bureaucratiques, de lois qui changent du jour au lendemain sans prévenir. C'est une situation qui a toujours prévalu, au point de faire perdre à l'Algérie tous ses attraits, y compris, ceux dont la nature l'a si bien dotée (position géographique, disponibilité de l'énergie, main d'œuvre pas chère etc.).

Cette inaptitude de l'Algérie à séduire les investisseurs étrangers a été clairement mise en évidence par un tout récent rapport du grand cabinet international de Conseils en investissements « Deloitte », qui classe l'Algérie parmi les pays les moins attractifs d'Afrique. L'Algérie est en effet classée à la 30<sup>ème</sup> place, au même rang que le Mali, le Niger et le Botswana avec seulement 1,2 milliards de dollars en 2020 et 1,4 milliards en 2019.

**Tableau 12. Classement des pays africains selon l'attractivité pour les investisseurs en 2020**

Rang	Pays	Rang	Pays
1	COTE D'IVOIRE	19	ANGOLA
2	KENYA	19	OUGANDA

## Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne

---

3	GHANA	21	MADAGASCAR
4	SENEGAL	21	BENIN
5	RWANDA	21	MAURITANIE
6	ETHIOPIE	24	BURKINA FASO
7	NIGERIA	24	GABON
8	MAROC	24	GUINEE
9	RDC	27	CAP VERT
10	AFRIQUE DU SUD	28	BOTSWANA
11	MAURICE	28	MALI
12	TANZANIE	30	ALGERIE
13	MOZAMBIQUE	30	NAMIBIE
13	TUNISIE	30	ZIMBABWE
13	ZAMBIE	30	GAMBIE
16	EGYPTE	30	NIGER
16	CAMEROUN	35	DJIBOUTI
18	TOGO	28	CONGO

---

**Source :** Africa CEO Forum/cabinet Deloitte cabinet international de Conseils en investissements « Deloitte ».

Depuis l'insurrection populaire du 22 février 2019 et les soubresauts qu'elle a provoqué au niveau de la gouvernance du pays, l'investissement productif n'est en effet plus à l'ordre du jour et les projets de partenariats avec des firmes étrangères, pratiquement tous abandonnés. De son côté, le gouvernement algérien, pris dans la tourmente de cette crise politique à laquelle s'est ajoutée une grave crise sanitaire, a relégué l'économie au dernier rang de ses préoccupations. Le secteur pétrolier qui attirait le plus d'IDE a été, lui aussi, paralysé par le déclin sans précédent des prix des hydrocarbures, qui a contraint tous les producteurs du monde à différer leurs projets d'investissement dans la recherche, l'exploration et l'exploitation pétro-gazières.

Il y'a lieu de souligner qu'à partir de 2020, l'Algérie a supprimé la règle 49/51 régissant l'investissement sauf dans les secteurs stratégiques comme les hydrocarbures, les Mines...etc. Bien que cela puisse encourager la diversification des IDE, l'impact ne peut apparaître qu'après une reprise plus large des investissements étrangers estime la CNUCED.

### 2.3.3 Effets des IDE sur l'augmentation des exportations et la diversification de la production

Les IDE poursuivent deux objectifs fondamentaux à savoir : la stratégie de conquête de marché et la stratégie d'externalisation. En effet, la réussite sur le marché étranger dépend de l'acceptation à la fois des avantages et des contraintes qui en résultent, ce qui sous entends que les IDE qui obéissent à la deuxième stratégie sont plus efficaces. Chose qui n'a pas été

## Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne

adoptée en Algérie car toutes les formes de partenariats sont orientées vers le marché local bien que certaines entreprises aient exprimé le souhait d'exporter à l'instar du groupe Michelin et Henkel (Cnuced, 2004, p 25).

Il est judicieux de signaler qu'en termes de diversification des exportations, les exportations hors hydrocarbures représentaient entre 1960-1970 environ 40% du total des exportations alors qu'aujourd'hui elles stagnent autour de 2%. Suivant le rapport du FMI en 2014, plus de 50% des IDE entrants se sont concentrés dans le secteur de l'énergie, ce qui explique en partie le résultat de l'échec des politiques menées dans le secteur agricole et le manque de progrès dans les réformes structurelles. En somme l'effet des IDE sur l'économie Algérienne demeure infime. Ceci est imputé, d'une part, au cadre général de fonctionnement de l'économie tel que le climat des affaires (à savoir la possibilité d'accès à la fois au foncier et au financement) et, d'autre part, au cadre institutionnel en matière de bonne gouvernance.

### 3 L'impact de l'Accord d'association sur les recettes fiscales

En application de l'Accord d'association, une réduction progressive des quotités des droits de douane à l'importation a été entamée ce qui a engendré un manque à gagner important au profit du Trésor public. Pour mettre en exergue l'importance de ce manque à gagner fiscale nous allons aborder cette question sur deux périodes à savoir 2005-2010 et 2011-2015, vu la volonté exprimée par l'Algérie pour revoir le calendrier de démantèlement tarifaire en 2010.

#### 3.1 Le manque à gagner entre 2005 et 2010

A partir de 2005, en termes de recettes fiscales, le manque à gagner ne cesse de progresser d'année en année. Il a été estimé à 7 584 millions de DA en 2005, à 30 708 millions de DA en 2006 pour atteindre 36 619 millions DA en 2007 (tableau n° 13).

**Tableau 13 : Manque à gagner entre 2005 et 2010 (en Milliards de dinar)**

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Manque à gagner dans le cadre de l'Accord d'association Algérie UE	7,7	31,1	38,8	75,1	85,3	76,6	314,6

**Source :** établi par nos même sur la base des données de la direction des études et de la prospective (Direction Générale des Douanes).

## Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne

A compter de 2008, la moins-value fiscale a pratiquement doublé à 75252 millions pour passer à 85413 millions en 2009 avec une légère baisse en 2010, année pendant laquelle l'Algérie a décidé d'une manière unilatérale quant au gel de démantèlement tarifaire prévu dans le cadre de cet Accord, et ce dans le but de protéger certaines filières productives de la concurrence à l'issue de la création d'une zone de libre-échange car ni son industrie ni son agriculture ne sont aptes à faire le poids aux produits européens. Certains experts en la matière estiment que c'est une bonne chose mais qui dépend toujours de ce que font les autorités algériennes pendant ce sursis de trois ans. Logiquement, ce sursis doit être consacré à la stimulation d'une production algérienne concurrentielle et la préparation d'un marché de sorte à ne pas être inondé par les produits européens. Mais la question qui se posait avec acuité, est de savoir si l'Algérie est en mesure de faire en trois ans ce qu'elle n'a pas pu faire en plus d'une décennie ?

### 3.2 Le manque à gagner entre 2011 et 2020

Le report de la date butoir a permis à l'Algérie d'échapper à une perte de 8,5 milliards de dollars de recettes au profit du trésor public à l'horizon 2017, si elle avait maintenu en vigueur le démantèlement initial sur les produits importés de l'Union européenne. Cependant, en dépit de ce gel, et bien après, le manque à gagner pèse de nouveau et de façon très forte (tableau n° 14).

**Tableau 14 : Manque à gagner entre 2011 et 2020 (en Milliards de dinar)**

Année	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Manque à gagner dans le cadre de l'Accord d'association Algérie UE	103,9	110,1	130,1	140,9	116	628

**Source :** Etabli par nos même sur la base des données de la direction des études et de la prospective (Direction Générale des Douanes).

Le tableau 14 fait apparaître le poids des pertes fiscales qui pèsent de nouveau sur le budget de l'Etat. Leurs montants s'alourdissent au fil des années, en passant de 104 411 millions de DA en 2011 à 135 834 en 2013 et un pic en 2014 en atteignant les 191 244 millions DA, à cela s'ajoute une diminution quasi négligeable en 2020 due notamment à la baisse de la facture d'importation, ce qui nous laisse confirmer que cette moins-value aurait été plus importante s'il n'y avait pas cette décision du gouvernement de procéder au gel de démantèlement.

## **Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne**

---

Sur un autre aspect, il va falloir faire le lien entre l'entrée en vigueur de l'Accord d'association et la chute brutale du dinar algérien. Selon les chiffres officiels de la banque d'Algérie, on observe que le dinar n'a pas cessé de se déprécier face à l'euro. En 2002, un euro valait 75,3573 dinars mais en 2020 il a fallu 114,4374 DA pour le même euro. En effet, la hausse de l'euro par rapport au dinar n'est pas neutre, par conséquent, les prix des importations de l'Algérie en provenance de l'UE qui reste son principal fournisseur ont augmenté de façon vertigineuse depuis l'année 2002.

### **Conclusion**

L'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne signé en 2002, entré en vigueur en 2005, définit le cadre des relations bilatérales entre les deux parties notamment les grands axes à savoir : les domaines politiques, économiques et sociaux. Cette ratification constitue une étape importante dans l'ouverture de l'économie algérienne sachant que la réalisation d'une zone de libre échange est l'un des objectifs fondamentaux de l'Accord d'association. Le calendrier initial a fait l'objet d'une révision en 2010. Les autorités algériennes ont décidé d'une manière unilatérale de le geler pour une période de 3 ans et de faire glisser la construction de la zone de libre-échange vers 2020.

A l'issue de ce tour d'horizon sur l'Accord d'association, nous avons pu tirer une conclusion sur l'évaluation globale de l'impact dudit Accord sur l'économie nationale. Il s'est ainsi avéré que la création de commerce l'emporte au détournement de commerce mais avec une proportion relativement faible. L'Accord d'association n'a pas amélioré la production industrielle du pays, au contraire, l'inverse s'est produit. En effet, la production industrielle de l'ensemble des industries manufacturières a connu une baisse régulière. C'est ainsi que l'industrie nationale se retrouve dans son état embryonnaire, et la relation entre les deux parties en matière commerciale semblent être marquées par une asymétrie. Les pertes fiscales résultant du démantèlement tarifaire sont conséquentes dues à la levée graduelle des droits de douane qu'impose la doctrine libre échangiste générant une aggravation du déficit commercial.

Vu les différentes retombées d'un tel Accord sur les exportations hors hydrocarbures, nous avons constaté que cet Accord obéit davantage à une logique de domination et non pas de coopération. En effet, les EHH vers l'UE n'arrivent pas à décoller. Par contre, le démantèlement tarifaire a provoqué une perte sèche au trésor public. Ceci peut s'expliquer par



## **Chapitre 2 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne**

---

l'écart du développement séparant l'Algérie et les différents pays de l'UE. En effet, les entreprises algériennes sont tellement jeunes qu'elles n'arrivent pas à faire face à la rude concurrence des entreprises européennes. En somme, la conclusion d'un tel Accord n'a pas généré les effets souhaités dans la mesure où l'enchaînement des effets négatifs à moyen et à long terme n'ont pas conduit l'économie Algérienne à un cercle vertueux de la croissance et de développement, d'autant plus que les normes et la réglementation européenne constituent toujours un empêchement majeur pour les entreprises algériennes du fait de leurs incapacités de répondre à de telles normes.

En outre, il est à signaler que les importations de l'Algérie de l'UE sont constituées en grande partie par des médicaments, des produits agricoles subventionnés et quelques produits industriels. Cela nous permet à la fois d'identifier que ce ne sont pas des biens nécessitant une technologie de pointe et de se demander pourquoi ils ne sont pas fabriqués en Algérie étant donné que cela est possible ? Par conséquent, l'Accord d'association ne produira les effets attendus sur l'économie algérienne que si les exportations hors hydrocarbures connaissent rapidement un essor considérable pour compenser le fardeau des importations qui continuent à absorber la quasi-totalité des recettes.

## Chapitre 03 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur la diversification de l'économie algérienne

### Introduction

A la lumière des éléments théoriques déjà présentés, nous allons opter dans ce chapitre à une modélisation. En effet, l'objectif consiste à analyser l'impact de l'Accord d'association avec l'Union européenne sur la diversification de l'économie nationale durant la période allant de 1991 jusqu'à 2020 à travers deux approches : i) l'approche du vecteur autorégressif (VAR) pour une série de données annuelles pour chacune des variables (Droit de douane moyen, indice de diversification, taux de change, dépenses publiques et accumulation brut des fonds fixes). Celle-ci nous permet d'analyser les relations causales entre les variables. ii) la deuxième approche consiste à estimer le modèle VAR à long terme par un modèle à correction d'erreur (VECM) afin d'étudier le risque de cointégration et de la convergence des variables vers un équilibre à long terme. Pour ce faire, trois sections sont à décrire, la première section porte sur un rappel sur les séries chronologiques, la deuxième section traite le choix des variables et la méthodologie poursuivie, tandis que la troisième section est réservée pour l'étude empirique.

### 1 Rappel sur les séries chronologiques

Les séries chronologiques dites aussi séries temporelles constituent une branche de l'économétrie qui ont pour objet l'étude des variables dans le temps. Elles ont pour objectif principal, la détermination des tendances au sein de ces séries, la prévision ainsi que la stabilité des valeurs et de leur variation au cours du temps. On distingue les modèles linéaires univariés et les modèles multivariés.

#### 1.1 Définition d'une série temporelle (chronologique)

Une série temporelle est une séquence de mesure de quelques quantités numériques durant des périodes successives de temps. En général, on appelle une série temporelle, une suite d'observations ordonnées dans le temps et la périodicité des observations est variable à savoir, mensuelle ( $p=12$ ), trimestrielle ( $p=4$ ) et semestrielle ( $p=2$ ). Le nombre  $N$  est appelé la

## **Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures**

---

longueur de la série, tandis que la variable  $Y_t$  est dite variable aléatoire. L'ensemble des valeurs de  $Y_t$  quand  $t$  varie, est appelé processus aléatoire ou processus stochastique. Ainsi, une série temporelle est la réalisation d'un processus stochastique.

### **1.2 Les composantes d'une série temporelles**

La décomposition d'une série temporelle a pour objectif de distinguer dans l'évolution de la série, une tendance générale, des variations saisonnières et des variations accidentelles imprévisibles. Cela permet de mieux comprendre, de décrire l'évolution de la série et de prévoir son évolution.

#### **1.2.1 La tendance**

La tendance ( $f_i, 1 \leq i \leq n$ ) représente l'évolution à long terme de la grandeur étudiée, et traduit l'aspect général de la série. C'est une fonction monotone, qui peut contenir par exemple des composantes polynomiales ou exponentielles. Autrement dit, elle traduit le comportement moyen de la série (tendance à la hausse ou la baisse).

#### **1.2.2 Les variations périodiques**

Les variations périodiques ( $S_i, 1 \leq i \leq n$ ) sont liées au rythme imposé par les saisons météorologiques (production agricole, consommation de Gaz, ...), ou encore par des activités économiques et sociales (fêtes, vacances, soldes, etc.). Mathématiquement, il s'agit des fonctions périodiques, c'est-à-dire qu'il existe un entier  $p$ , appelé période, tel que

$$S_i = S_{i+p} \quad \forall i \geq 1$$

Pour ne pas incorporer une composante constante dans la tendance et aussi dans la composante périodique (pour des raisons d'unicité dans la décomposition, on impose que la somme des facteurs saisonniers soit nulle :

$$\sum_{j=1}^P S_j = 0$$

#### **1.2.3 Les fluctuations irrégulières, résidus, bruit ( $e_i, 1 \leq i \leq n$ )**

Elles sont des variations de faible intensité et de courte durée, et de nature aléatoire (ce qui signifie ici dans un cadre descriptif, dans un cadre purement descriptif, qu'elles ne sont pas complètement explicables). En effet, elles ne sont pas clairement apercevables dans les graphiques à cause de leur faible intensité par rapport aux autres composantes.

### **1.2.4 Les variations accidentelles, observations aberrantes et points de changements**

Les variations accidentelles ou observations aberrantes sont des valeurs isolées anormalement, élevées ou faibles de courtes durées. Ces variations brusques de la série sont généralement explicables. La plupart du temps ces accidents sont intégrés dans la série des bruits (les fluctuations irrégulières). Tandis que les points de changements se sont les points où la série change complètement d'allure, par exemple de tendance. Ils sont normalement explicables, et imposent une analyse séparée de la série par morceaux.

### **1.3 Bruit blanc**

Un bruit blanc<sup>8</sup> est processus stochastique à accroissements non corrélés. Il est dit bruit blanc fort si les accroissements sont indépendants. Il s'agit donc d'une suite de variables aléatoires réelles homoscedastiques et indépendantes. On l'appelle aussi processus i.i.d. (processus discret formé de variables mutuellement indépendantes et identiquement distribuées). Si la loi de probabilité de  $X_t$  est normale alors le bruit blanc (ou le processus i.i.d) est dit bruit blanc Gaussien et noté alors n.i.d (normalement et identiquement distribué). Un bruit blanc est donc tel que :

$$E [x_t] = m \quad \text{quelle que soit } t \in T$$

$$V [x_t] = \sigma^2 \quad \text{quelle que soit } t \in T$$

$$COV [x_t, x_{t+\theta}] = y_x(\theta) = 0 \quad \text{quelle que soit } t \in T, \text{ quelle que soit } \theta \in T$$

Si  $E [x_t] = 0$ , le bruit blanc est centré.

Un processus i.i.d ou n.i.d est nécessairement stationnaire mais tous les processus stationnaires ne sont pas i.i.d ou n.i.d, dans ce dernier cas le processus stationnaire est dit à mémoire, c'est-à-dire il existe une loi de reproduction interne au processus qui est donc modélisable (Bourbonnais, 2012, p. 148).

### **1.4 Un processus TS (Trend stationary)**

Un processus TS représente une non stationnarité de type déterministe. Il s'écrit :  $x_t = f_t + \varepsilon_t$  où  $f_t$  est une fonction polynomiale du temps linéaire ou non linéaire et  $\varepsilon_t$  un processus stationnaire. Le processus TS le plus simple est représenté par une fonction polynomiale de degré 1. Ce processus s'écrit :  $x_t = \alpha_0 + \alpha_1 t + \varepsilon_t$ .

---

<sup>8</sup> Appellation donnée par les ingénieurs par référence au spectre de la lumière blanche

### **1.5 Les processus DS (Differency Stationnary)**

Les processus DS sont des processus que l'on peut rendre stationnaire par l'utilisation d'un filtre aux différences :  $x_t = x_{t-1} + \beta + \varepsilon_t$  où  $\varepsilon_t$  est un processus stationnaire et  $\beta$  une constante réelle. L'introduction de la constante  $\beta$  dans le processus DS permet de définir deux processus différents :

1)  $-\beta=0$  : le processus DS est dit sans dérive. Il s'écrit :  $x_t = x_{t-1} + \varepsilon_t = x_0 + \sum_{i=1}^t \varepsilon_i$

2)  $-\beta \neq 0$  : le processus porte alors le nom de processus DS avec dérive, il s'écrit :

$$x_t = x_{t-1} + \beta + \varepsilon_t$$

### **1.6 Fonction de réponse impulsionnelle**

La fonction de réponse impulsionnelle est une fonction qui analyse un choc ( ou encore appelé innovation ) sur les variables. Par convention, ce choc est égal à une fois l'écart type du résidu, les variables du système vont s'écarter de l'équilibre puis revenir à leur état stationnaire.

Pour analyser les chocs, nous devons choisir entre deux possibilités :

- $y_{1,t}$  cause  $y_{2,t}$
- $y_{2,t}$  cause  $y_{1,t}$

Si  $y_{1,t}$  cause  $y_{2,t}$  cela signifie qu'un choc sur  $y_{2,t}$  à un instant  $t$  a une conséquence sur  $y_{2,t}$  mais pas sur  $y_{1,t}$  mais qu'en revanche un choc sur  $y_{1,t}$  à un instant  $t$  a une conséquence sur  $y_{1,t}$  mais aussi sur  $y_{2,t}$ . Cette procédure s'appelle la décomposition de Cholesky ou encore l'orthogonalisation des résidus.

## **2 Choix des variables et méthodologie**

Comme toute méthode d'analyse, l'économétrie s'appuie sur un certain nombre de variables qui lui sont propres. En effet, les principaux ingrédients d'un modèle économétrique sont la variable à expliquer qu'on appelle communément la variable endogène, les variables explicatives (variables exogènes), les perturbations et les paramètres.

### **2.1 Choix de variables**

Par rapport au choix des variables, nous avons essayé au mieux de choisir celles qui sont en relation directe avec la variable diversification. Pour ce faire, nous avons retenu

## **Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures**

---

l'accumulation brut de fonds fixes, les dépenses publiques, le taux de change et le droit de douane moyen.

### **2.1.1 Indice de diversification**

La diversification de l'économie est une étape de renforcement d'une stratégie de réduction de sa vulnérabilité. « *Quel que soit le cas de figure, engager le pays dans le processus de diversification consiste d'une part, à mener de front une lutte contre la vulnérabilité de l'économie, et de l'autre à organiser les différentes forces politiques, économiques et sociales dans la construction d'une économie viable, avec des ressorts internes solides* » (Fellag, 2017)

L'indice de diversification mesure la déviation absolue de la structure du pays par rapport à la structure mondiale. Sa valeur est comprise entre 0 et 1. Plus l'indice est proche de 1, plus la divergence par rapport à la structure mondiale est élevée (CNUCED). Nous avons choisi cette variable car elle permet de rendre compte de degré de diversification de l'économie algérienne. En effet, depuis plusieurs années, la réalité économique nous rappelle d'une manière permanente que l'indice de diversification en Algérie reflète parfaitement le manque de compétitivité de l'économie Algérienne, et son appareil productif hors du secteur des hydrocarbures peine à démarrer pour satisfaire les besoins de la population. C'est par la signature de l'Accord d'association que l'Algérie entame une diversification de son économie dans le souci de promouvoir ses EHH à destination de l'UE et devenir ainsi un acteur dans le nouvel ordre mondial. L'indice de diversification constitue la variable endogène sur laquelle portera notre simulation tout en démontrant sa relation avec les autres variables explicatives à savoir : accumulation brute de fonds fixes, le taux de change, les dépenses publiques et le droit de douane moyen.

### **2.1.2 Accumulation brute des fonds fixes**

En économie, le taux d'investissement est un indicateur qui mesure le rapport entre l'ensemble des investissements réalisés dans un pays et le produit intérieur brut (PIB). Chaque pays dispose de cet agrégat économique, calculé par sa comptabilité nation et que l'on retrouve dans la plupart des séries économiques sous la dénomination courante d'accumulation brute des fonds fixes (ABFF) ou formation brute de capital fixe (FBCF). Autrement dit, « *le taux d'investissement représente une partie de la richesse nationale réalisée (PIB) et transformée en capital productif à savoir : les équipements, la construction, moyens de transport*). Donc, il s'agit de la partie du PIB qui n'est ni consommée ni épargnée,

### **Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures**

---

*mais réintroduite dans le processus de production de la richesse sous forme de facteurs de production* » (Bouyakoub, 2012, p. 40).

Le choix de cette variable est motivé par le fait que les investissements sont un facteur fondamental de la croissance économique et, par conséquent, de diversification. D'ailleurs toutes les études ayant trait à l'économie algérienne mettent l'accent sur l'importance de l'investissement suivant les différentes périodes de son évolution dans la mesure où il traduit l'effort consenti par l'Algérie au détriment de la consommation pour générer de nouveaux projets ou améliorer la production de biens et services déjà existante.

#### **2.1.3 Les dépenses publiques**

Les dépenses publiques sont définies comme étant l'ensemble des dépenses de l'Etat qui sont réintroduites dans le circuit économique. Empiriquement, Les analyses macroéconomiques de la croissance illustrent à juste titre que les dépenses publiques sont considérées comme l'un des facteurs de stimulation de la croissance économique. Ainsi, conformément à la logique keynésienne, les dépenses publiques peuvent avoir une influence contra-cyclique sur certaines variables considérées comme étant fondamentales notamment, l'investissement.

Barro (1990) s'intéresse particulièrement aux rôles que jouent les dépenses publiques comme facteurs d'accroissement de la productivité des facteurs privés et donc comme moteur du développement. Selon (Benissad 2004), l'histoire des faits économiques en Algérie, révèle l'existence d'une dynamique interventionniste publique dans la sphère économique du pays sous différentes formes et ce, durant les différentes phases d'évolution de son économie.

L'implantation de l'Etat dans l'activité économique est imputée aux raisons suivantes : la forte capacité de financement de l'Etat et le monopole qu'il exerce sur les ressources naturelles. Cela lui a attribué une place prépondérante d'être l'acteur principal dans la formation du capital mais aussi dans la dynamique économique en général en raison de la faiblesse du stock du capital du secteur privé. Suivant le rapport du FMI établi en 2006, il avance une relation positive et significative de l'effet des dépenses publiques d'investissement sur la croissance économique, notamment la croissance du PIB hors hydrocarbures (Kaci & Achouche, 2015).

### Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures

---

Nous avons opté pour cette variable (dépense publique), mesurée en millions de dinars, car L'Algérie a depuis les années 2000 mis en place une politique économique de type keynésienne dont les dépenses publiques inscrivent la croissance comme cible pour pouvoir conduire l'économie algérienne à une perspective de création d'emplois, de richesse et par conséquent, d'excédents commerciaux.

#### 2.1.4 Le taux de change

« *Le dollar est notre monnaie mais c'est votre problème* ». John Connally, secrétaire au trésor Américain, face à une délégation européenne en 1971. L'effondrement du système de Bretton Woods et le déclenchement de différentes crises de change ont ravivé les débats concernant leurs impacts sur les performances macroéconomiques notamment sur la croissance.

Le taux de change est défini comme étant la valeur d'une monnaie nationale par rapport à une monnaie étrangère. Une fluctuation du taux de change peut paraître de grande ampleur car elle constitue un facteur important vue les conséquences qui peuvent en résulter sur une économie. Selon le consensus de Washington, une monnaie faible rend le produit national plus compétitif à l'étranger et renchérit les importations, ce qui entraîne une diminution du déficit commercial d'un pays au fil des années, cette mécanique n'est opérationnelle que si l'offre est élastique et les importations sont compressibles. Inversement, une monnaie surévaluée est associée à une pénurie de devises, réduit le degré de compétitivité des exportations, rend moins chère les importations aux dépens de la production locale, entraînant ainsi une augmentation du déficit commercial et un affaiblissement systématique de la monnaie nationale.

Nous avons jugé intéressant d'intégrer cette variable, mesuré en unité de devise locale par rapport au \$ US, pour deux raisons :

- Premièrement, en Algérie, le taux de change nominal a traversé deux périodes : une qui s'étale de 1990 jusqu'à 1996 où le dinar a connu une réelle dévaluation suite aux recommandations du plan d'ajustement structurel dicté par le FMI lors de la signature du premier accord de stand-by le 31 mai 1989 et celle allant de 1996 jusqu'à nos jours où le taux de change a connu une stabilité suite à l'adoption du régime de flottement dirigé ;



- Deuxièmes, par la signature de l'Accord d'association, l'Algérie a déployé des efforts importants en matière de sa politique monétaire et de change.

#### 2.1.5 Le droit de douane moyen

Les dispositions de l'article 6 de l'Accord d'association prévoient la création progressive de douze (12) années après l'entrée en vigueur de l'Accord (2017) d'une zone de libre-échange et ce, en procédant par étape au démantèlement de la protection tarifaire vis-à-vis des produits industriels en provenance de la communauté européenne bien que cette échéance ait été prolongée jusqu'à 2020, sur décision unilatérale des autorités algériennes. Ceux-ci dit que les marchandises en provenance des Etats partenaires pourront circuler sur le marché national sans payer de droits de douane ou taxes d'effet équivalent. Il y'a lieu de préciser que deux types de procédés d'exonérations sont à distinguer : pour les produits originaires de l'Algérie, Ceux-ci sont admis à l'importation dans la communauté en exemption de droits de douane et taxes d'effet équivalent. Tandis que les produits originaires de la communauté, ils sont admis à l'importation en Algérie selon un calendrier de démantèlement.

Nous avons choisi d'utiliser le droit de douane moyen comme variable exogène car l'application de l'Accord en question dans lequel s'est engagée l'Algérie traduit un démantèlement intégral des droits de douanes dont la contrepartie assignée consiste à assurer une mise à niveau complète, multiforme et multisectorielle à l'économie nationale pour donner naissance aux différentes synergies et interactions, jugées substantielles à toute insertion dans l'économie mondiale. Ce droit de douane moyen est mesuré en pourcentage et représente la moyenne des droits de douanes appliqués aux marchandises bénéficiant d'un avantage fiscal dans le cadre de l'Accord d'association.

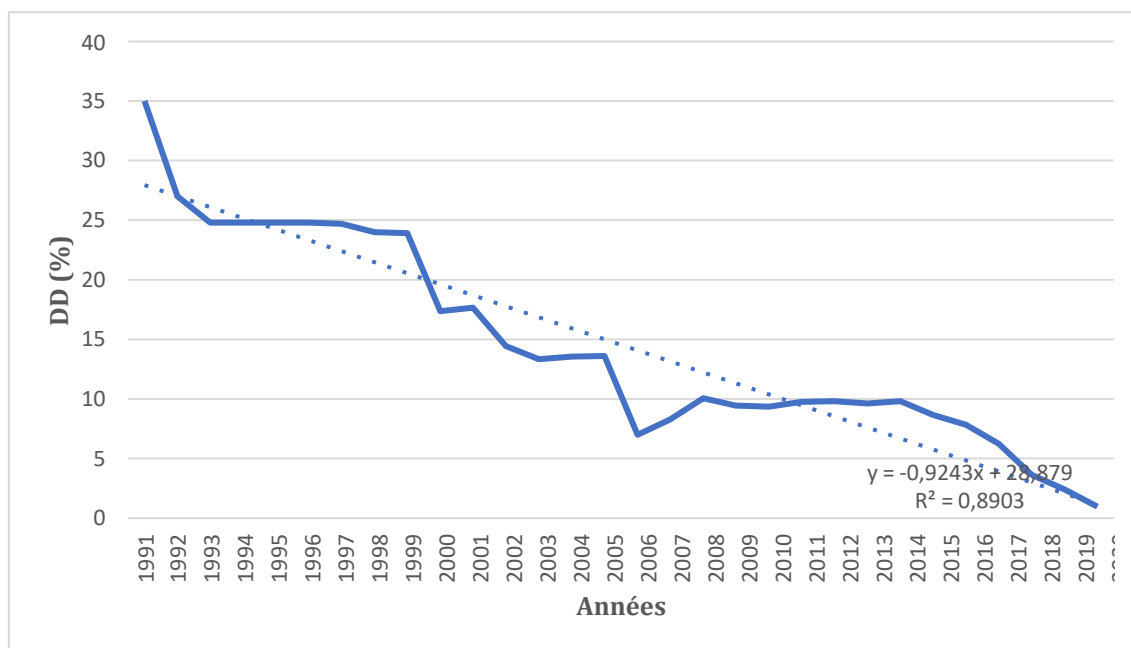
## 2.2 Méthodologie

Dans ce qui suit nous allons présenter les outils d'analyse de notre étude économétrique. Ainsi, la méthodologie de la régression est basée sur l'économétrie des séries temporelles. Nous allons présenter brièvement, dans un premier moment, la démarche d'analyse des séries temporelles pour voir ensuite la notion de stationnarité, les causes de la non stationnarité et enfin les mécanismes de stationnarisation des séries temporelles.

### 2.2.1 Analyse graphique

L'analyse graphique consiste à étudier l'évolution des différentes variables afin d'avoir une idée sur leur tendance générale.

**Figure 5 : Evolution chronologique du droit de douane moyen en Algérie (1991-2020)**

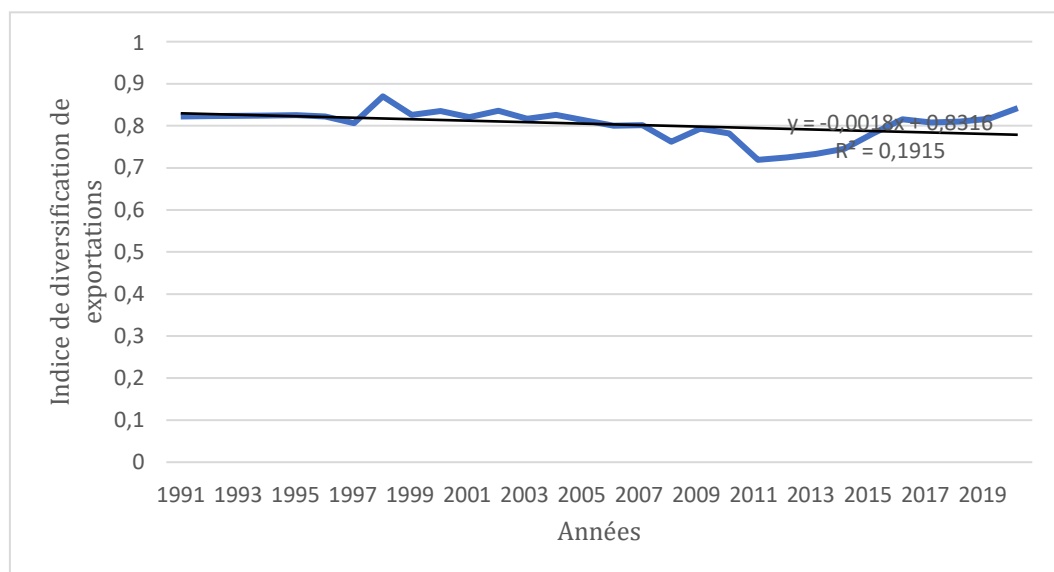


**Source :** Réalisé par l'auteur à partir des données de la direction générale des douanes (voir Annexe n 05)

Pour dynamiser sa croissance économique, l'Algérie a toujours défendu la thèse d'ouverture commerciale avec l'Union européenne, faisant d'elle un facteur stratégique et un élément central de toute politique de développement. La figure 5 nous montre que le droit de douane moyen a connu une tendance baissière bien avant le début du processus de démantèlement tarifaire stipulé par l'Accord d'association. On note également, une certaine stabilité entre 2010 et 2012 car le schéma de démantèlement a fait l'objet d'une décision de gel en 2010 pour une période de deux ans, sur décision unilatérale des pouvoirs publics. C'est ainsi que les négociations ont abouti à la définition d'un nouveau calendrier de démantèlement qui reporte la constitution de cette zone de libre-échange en 2020 initialement prévue en 2017.

### Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures

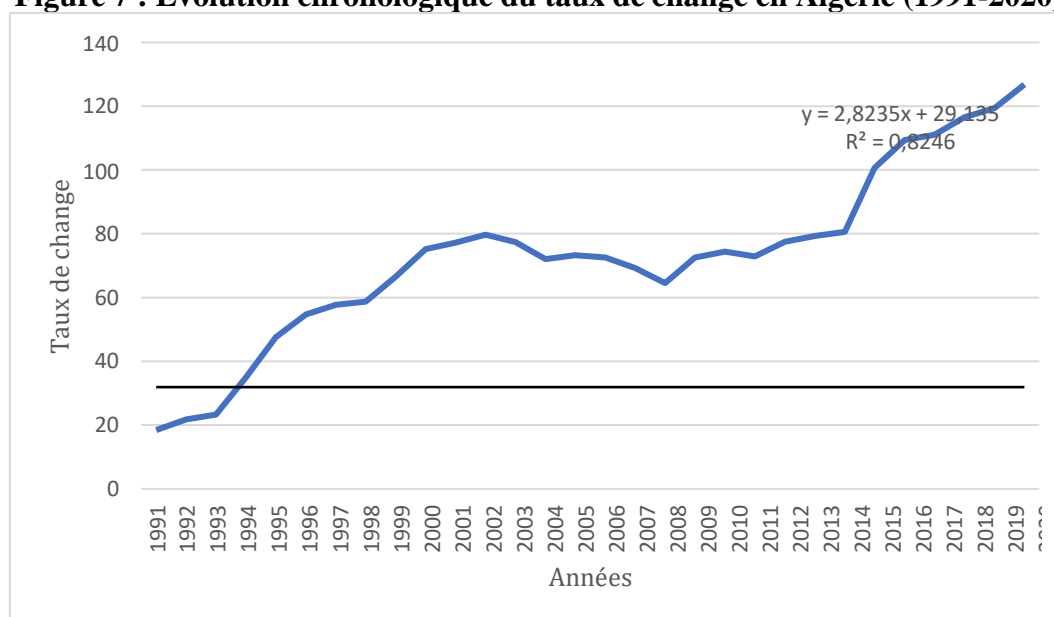
**Figure 6 : Evolution chronologique de l'indice de diversification des exportations en Algérie (1991-2020)**



**Source :** Réalisé par l'auteur à partir des données de la CNUCED(voir Annexe n 05)

La diversification de l'économie algérienne devient une nécessité car sa dépendance vis-à-vis de la manne pétrolière l'a rendu vulnérable à la moindre chute des prix du pétrole. La figure 6 expose à juste titre qu'hormis une légère amélioration entre 2011 et 2014, l'indice de diversification se retrouve toujours dans son état stationnaire dont sa moyenne tourne autour de 80% et ce, en dépit de sa diversité socioculturelle, géographique et son abondance en ressources naturelles.

**Figure 7 : Evolution chronologique du taux de change en Algérie (1991-2020)**

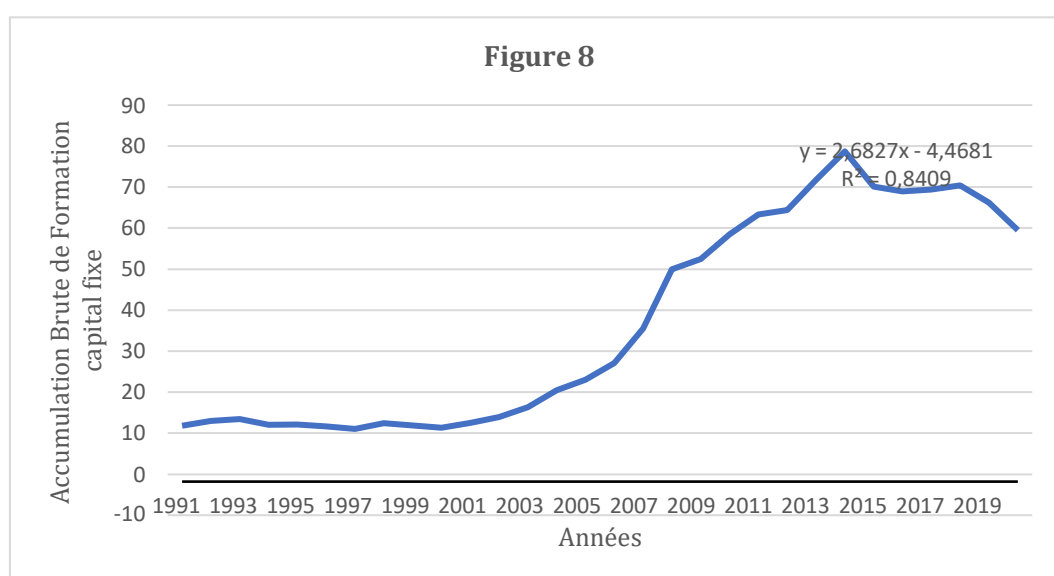


**Source :** Réalisé par l'auteur à partir des données de la banque mondiale (voir Annexe n 05)

### Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures

La figure 7 fait ressortir une baisse continue de la valeur du dinar par rapport au dollar à partir de 1991. C'est une dévaluation involontaire, dictée par le FMI. C'est l'une des mesures prises dans le cadre du programme d'ajustement structurel (PAS) appliqué jusqu'à 1998. Cette tendance à la hausse avait atteint des sommets en 2002 et en 2020 respectivement avec 79,68 DA et 126,8 DA contre un dollars. On note également une surévaluation en 2008 à savoir 64,58 DA pour un dollars échangée. Cette surévaluation trouve son origine dans le caractère excédentaire de la balance des paiements, mais sa valeur a été vite revue à la baisse pour rendre les produits algériens plus compétitifs à l'étranger notamment avec la baisse de prix de pétrole.

**Figure 8 : Evolution chronologique de l'accumulation des fonds fixe en Algérie (1991-2020)**

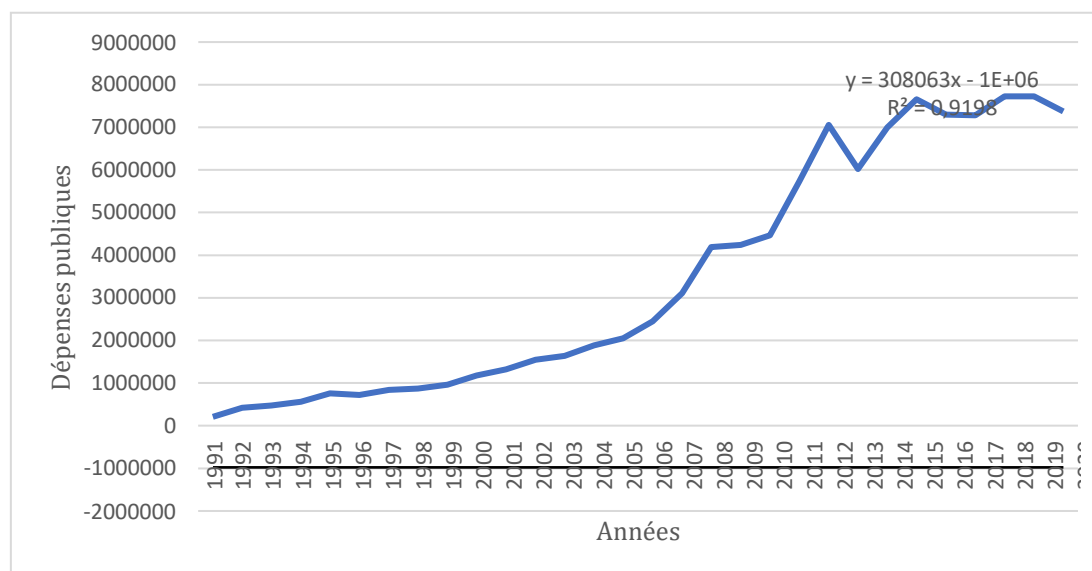


**Source :** Réalisé par l'auteur à partir des données de l'office national des statistiques (voir Annexe n 05)

La figure n° 8 fait ressortir une croissance continue de l'accumulation brute des fonds fixes durant la période 2000-2014 après une relative stagnation durant la période 1991-1999. Cette évolution résulte de l'augmentation des prix des hydrocarbures qu'a connue le pays. A partir de 2014, la chute des prix du pétrole a affecté négativement l'abff dans la mesure où il a connu une tendance générale à la baisse.

**Figure 9. Evolution chronologique des dépenses publiques en Algérie (1991-2020)**

### Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures



**Source :** Réalisé par l'auteur à partir des données de la banque mondiale (voir Annexe n 05)

A partir de la figure 9, on peut constater que les dépenses publiques en Algérie se sont accrues dès le début des années 90. A cette époque-là, l'importance du volume des dépenses reflète les différentes enveloppes financières dégagées par le gouvernement pour prendre en charge les secteurs de l'éducation et de la santé suite à une forte croissance démographique, mais aussi les différents programmes mis en place pour faire face au problème sécuritaire. Parallèlement entre 2002 et 2006 ces dépenses ont progressé de 56,6% atteignant ainsi 24 millions de dinars en 2006 contre 1550 millions de dinars en 2002. Sur la même période les dépenses d'équipement totalisent 72,5%, une tendance qui témoigne de l'effort budgétaire consenti pour la relance de l'activité économique et ce par la mise en œuvre de plusieurs programmes notamment, le programme de soutien à la relance économique de 2001 à 2004, le programme de reconstruction des infrastructures détruites provoquées par le séisme de 2003, le programme de soutien à la croissance de 2005 à 2009 et enfin le programme spécial complémentaire de développement des wilayas de sud (Ait Mokhtar, 2013, p. 261).

A partir de 2013, on note des surcroits substantiels des dépenses publiques résultant de très fortes augmentations à la fois de celles d'équipement et de fonctionnement ayant abouti à un déficit commercial considérable.

Les données relatives à notre étude sont synthétisées dans le tableau suivant :

**Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures**

**Tableau 15. Description statistique des données**

	DD	DIV	TCH	ABFF	DP
Mean	14.55133	0.804207	72.89867	37.11400	3493609.
Median	11.70000	0.816000	73.11000	25.09500	2252526.
Maximum	35.00000	0.870000	126.8000	78.71000	7726300.
Minimum	0.960000	0.719000	18.47000	11.05000	212100.0
Std. Dev.	8.623941	0.035580	27.37291	25.75421	2827773.
Skewness	0.511986	-1.017520	-0.054615	0.287030	0.392223
Kurtosis	2.297704	3.513124	2.892561	1.309092	1.487253
Jarque-Bera	1.927171	5.505850	0.029343	3.985894	3.629697
Probability	0.381522	0.063741	0.985436	0.136293	0.162863
Sum	436.5400	24.12620	2186.960	1113.420	1.05E+08
Sum Sq. Dev.	2156.798	0.036712	21729.01	19235.10	2.32E+14
Observations	30	30	30	30	30

**Source :** Réalisé par l'auteur via le logiciel Eviews 12.

### 3 Accord d'association et diversification : étude empirique

Dans cette section, nous allons procéder à l'élaboration de notre étude empirique dans laquelle on va présenter l'écriture de notre modèle, l'étude de stationnarité et les différents tests de causalité.

#### 3.1 Ecriture du modèle

L'objectif de notre étude empirique consiste à étudier l'impact de l'Accord d'association sur la diversification de l'économie nationale exprimés respectivement par le droit de douane moyen et l'indice de diversification. A cet effet, le modèle peut s'écrire sous la forme suivante :

$$DIV_t = F(ABFF_t, DP_t, TCH_t, DD_t)$$

$$DIV_t = \alpha + \alpha_1 ABFF_t + \alpha_2 DP_t + \alpha_3 TCH_t + \alpha_4 DD_t + e_t$$

Où :

- ✓  $DIV_t$  : Représente l'indice de diversification, c'est la variable endogène ;
- ✓  $DD_t$  : Représente le droit de douane moyen à l'année  $t$  ;
- ✓  $ABFF_t$  : Représente l'accumulation brute des fonds fixes ;
- ✓  $DP_t$  : Représente les dépenses publiques ;
- ✓  $TCH_t$  : Représente le taux de change ;

### Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures

---

- ✓  $\alpha$  : Représente le terme constant du modèle selon lequel, on peut capter les différentes variables indirectement explicatives des droits de douane ;
- ✓  $\alpha_1, \alpha_2, \alpha_3, \alpha_4$  : Représentent les coefficients d'estimation ;
- ✓  $e_t$  : Représentent les erreurs du modèle.

#### 3.2 Etude de la stationnarité

Avant de passer à l'estimation du modèle en utilisant les séries macroéconomiques, l'étude de la stationnarité est indispensable. L'idée de base de ces tests est de chercher s'il existe des racines unitaires, le mécanisme d'une telle recherche réside dans le test des trois modèles de bases, à savoir :

- i)  $\Delta x_t = \phi x_{t-1} + \varepsilon_t$                       Modèle (1) sans tendance et sans constante
- ii)  $\Delta x_t = \phi x_{t-1} + c + \varepsilon_t$                       Modèle (2) sans tendance et avec constante
- iii)  $\Delta x_t = \phi x_{t-1} + c + \beta t + \varepsilon_t$                       Modèle (3) avec tendance et avec constante

L'hypothèse centrale du test ADF est l'hypothèse nulle de racines unitaires, il s'agit dans ce cas de tester la nullité du paramètre ( $\phi$ ), c'est-à-dire le coefficient de  $x_{t-1}$ .

L'hypothèse nulle  $H_0: \phi = 1$  ; contre l'hypothèse alternative  $H_1: \phi < 1$

Si l'hypothèse nulle est rejetée, la série chronologique est stationnaire, dans le cas inverse la série est dite non stationnaire et elle doit être stationnarité. Le mécanisme général du test ADF est le suivant : dans la première étape il s'agit d'estimer le modèle global par la méthode dite MCO (moindre carrée ordinaire) qui veut dire commencer par le modèle (3) avec tendance et avec constante et de vérifier par le test de student la validité du modèle choisi. Si le modèle 3 est valide, on accepte l'hypothèse selon laquelle la tendance est significativement différente de zéro, dans ce cas, le processus est un TS. Cependant, si la valeur ADF calculé est supérieure à la valeur critique (critical value) ADF tab à 5%, le processus TS n'est pas stationnaire, il y'a lieu de passer à l'étape de stationnarisation d'un processus TS par la méthode des MCO dont le test des racines unitaires sera appliqué à la série des résidus. Dans le cas contraire où la valeur ADF cal est inférieure à ADF tab, le processus est stationnaire au niveau (Level). En effet, si le modèle (3) n'est pas valide, il convient de recommencer le test ADF sur le modèle (2), avec constante et sans tendance. Ainsi, si la constante est significative, on rejette l'hypothèse nulle ( $B=0$ ) et le processus est un DS avec dérive, et s'il n'est pas stationnaire, la bonne méthode de la stationnaires consiste à passer aux différences premières. Mais si le modèle (2) n'est pas valide, il y'a lieu de passer

### Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures

au modèle (1), sans tendance et sans constante, puis vérifier l'hypothèse nulle de non stationnarité, si cette dernière est rejetée, la série est stationnaire et intégrée d'ordre zéro I(0). Cependant, dans le cas contraire, il convient de recommencer le test de racines unitaires sur la série différenciée (First Différence) (Souman, 2015, p. 119)

**Tableau 16. Résultats du test de racine unitaire sur les séries**

		Modèle	ADF <sub>cal</sub>	ADF <sub>tal</sub>	Résultats	Conclusion
DD	Level	Modèle (3)	-3.298238	-3.574244	Non stationnaire	DD (I)
	Resid DD	Modèle (1)	-3.304882	-1.952910	Stationnaire	
DIV	Level	Modèle (1)	0.069647	-1.952910	Non stationnaire	DIV (I)
	1st difference	Modèle (1)	-6.692860	-1.953381	Stationnaire	
TCH	Level	Modèle (3)	-3.588538	-3.622033	Non stationnaire	TCH (I)
	Resid TCH	Modèle (1)	-4.390144	-1.956406	Stationnaire	
ABFF	Level	Modèle (3)	-4.318387	-3.622033	Non stationnaire	ABFF (I)
	Resid DD	Modèle (1)	-4.117004	-1.956406	Stationnaire	
DP	Level	Modèle (3)	-2.843213	-3.603202	Non stationnaire	DP (I)
	Resid DD	Modèle (1)	-3.022316	-1.955020	Stationnaire	

**Source :** Réalisé par l'auteur à partir d'Eviews 12

D'après les résultats du tableau 16 nous dégageons les conclusions suivantes : pour la série DD, le test des racines unitaires pour le modèle (3) stipule que la tendance est significative et le statistique ADF calculée est supérieure à la statistique ADF tabulée

$ADF_{cal} = -3.29 > ADF_{tal} = -3.57$  dans ce cas la série brute de DD n'est pas stationnaire. Nous avons estimé ensuite la variable DD par une régression MCO en fonction du trend, pour but de stationnariser la série DD. Après l'application du test ADF sur les résidus de la variable DD, nous constatons que la série DD est une processus TS intégrée d'ordre 1, car ADF tabulée  $ADF_{cal} = -3.30 > ADF_{tal} = -1.95$ . Après une analyse de chaque variable, nous constatons que : La série DIV est un processus DS intégré d'ordre 1, tandis que les séries TCH, ABFF, DP sont issues d'un processus TS intégrés d'ordre 1. (Tableau 16).

### 3.3 Estimation du modèle VAR

En économie, l'introduction par Sim (1980) du modèle VAR (Victor autorégressif) fait l'objet de beaucoup de critiques de la modélisation économétrique traditionnelle fondée sur  $\alpha$  plusieurs équations structurelles, dans un univers économétrique en perturbation. Ce modèle est un outil alternatif pour déterminer la transmission et la dynamique des chocs et leurs effets sur les variables économiques. La caractéristique principale du modèle VAR réside dans



### Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures

l'exploitation des relations dynamiques de court terme qui animent un système de séries temporelles dans le but d'effectuer des prévisions, et chaque variable est indiquée comme une variable endogène et exogène. Soient :

$$Y_{1t} = \alpha_1 + \beta_{1j} \sum_{j=1}^p Y_{1t-j} + \gamma_{1j} \sum_{j=1}^p Y_{2t-j} + \mu_{1t}$$

$$Y_{2t} = \alpha_2 + \beta_{2j} \sum_{j=1}^p Y_{1t-j} + \gamma_{2j} \sum_{j=1}^p Y_{2t-j} + \mu_{2t}$$

Avec  $\alpha_1, \beta_2, \gamma_1, \alpha_2, \gamma_2$  et  $\beta_{2j}$  sont les paramètres à estimer dans les modèle VAR, ils varient en fonction du décalage temporelle ou le nombre du retard (P). VAR.  $\mu_{1t}$  et  $\mu_{2t}$  sont les perturbations ou biens les résidus du modèle après estimation, ils sont considérés comme des bruits blancs.

#### 3.3.1 Nombre de retard du modèle VAR

Avant d'estimer le modèle VAR, L'application du test de racine unitaire ADF nécessite d'abord de sélectionner le nombre de retards (p) afin de blanchir les résidus de la régression. Cette détermination est basée sur la sélection d'un modèle VAR qui possède le minimum de valeurs des deux critères Akaike et Schwartz. La démarche et le mécanisme de sélection consistent à estimer un ensemble de modèles VAR de (P = 0) jusqu'à (P=h) où h représente un retard maximum. Dans notre cas, le P varie entre 1 et 4. Le résultat de détermination du l'ordre du modèle est exprimé dans le tableau (n° 17) à partir duquel on déduit que le nombre de retard qui minimise les critères d'Akaike et Schwartz est P = 1. (AIC = 38,36) et (SC = 39,82). Dans ce sens, le modèle à estimer est un VAR (1).

**Tableau 17. Choix du nombre de retard pour le modèle VAR**

Lag	LogL	LR	FPE	AIC	SC	HQ
0	-543.6524	NA	1.47e+12	42.20403	42.44598	42.27370
<b>1</b>	-468.7942	<b>115.1665*</b>	<b>3.31e+10*</b>	<b>38.36879*</b>	<b>39.82044*</b>	<b>38.78681*</b>
2	-450.0599	21.61651	6.81e+10	38.85076	41.51212	39.61714
3	-420.7772	22.52521	1.03e+11	38.52132	42.39239	39.63605

**Source :** Réalisé par l'auteur à partir Eviews 12

### Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures

#### 3.3.2 Estimation du modèle VAR (1)

Notre démarche de base d'estimation de la diversification par le DD, les DP, le TCH et l'ABFF est basée sur le modèle VAR (1). La première condition qui consisté à travailler avec des séries stationnaires est vérifiée. La démarche consiste à examiner les effets du passé de chaque variable à la fois sur elle-même et sur les autres variables. Les séries utilisées à savoir, DLDD, DLDP, DLTCH et DLABFF sont stationnaires. Ainsi, les résultats du modèle estimé sont présentés dans le (tableau n° 18)

**Tableau 18. Résultats de l'estimation du modèle VAR (1)**

	DIV	DD	TCH	ABFF	DP
DIV (-1)	0.477938** (0.20364) [2.34692]	2.405885 (19.7798) [0.12163]	34.59122 (45.5392) [0.75959]	-43.86554 (34.9440) [-1.25531]	-1453408. (2929809) [-0.49608]
DD (-1)	0.002193*** (0.00125) [1.75030]	0.672398* (0.12168) [5.52610]	0.537099*** (0.28014) [1.91727]	-0.619828* (0.21496) [-2.88346]	-15300.41 (18022.9) [-0.84894]
TCH (-1)	0.000284 (0.00051) [0.55542]	-0.066040 (0.04965) [-1.32999]	0.946629* (0.11432) [8.28057]	-0.073169 (0.08772) [-0.83411]	16071.71** (7354.83) [2.18519]
ABFF (-1)	-0.002042*** (0.00109) [-1.86641]	-0.029012 (0.10628) [-0.27298]	0.115543 (0.24469) [0.47220]	0.956669* (0.18776) [5.09520]	82420.19* (15742.3) [5.23560]
DP (-1)	1.99E-08** (1.1E-08) [1.77006]	8.09E-08 (1.1E-06) [0.07389]	1.26E-06 (2.5E-06) [0.50075]	-1.21E-06 (1.9E-06) [-0.62430]	0.077471 (0.16208) [0.47798]
C	0.373960** (0.15911) [2.35027]	7.289249 (15.4546) [0.47166]	-36.75137 (35.5812) [-1.03289]	57.00070** (27.3028) [2.08772]	606119.7 (2289148) [0.26478]
R <sup>2</sup>	0.693015	0.938904	0.970083	0.982298	0.989530
F-statistic	10.38445	70.69158	149.1582	255.2599	434.7638

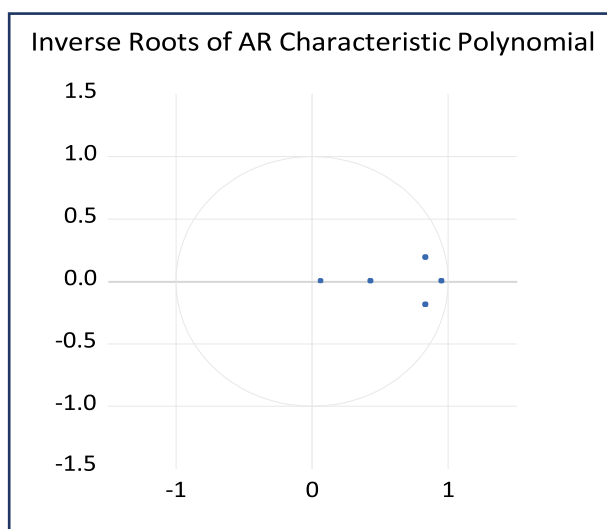
**Source :** Réalisé par l'auteur sur la base d'estimation du VAR(1) en utilisant Eviews12.

R<sup>2</sup>: Coefficient de détermination indique la qualité de l'ajustement du modèle. Les chiffres entre crochets sont les (t) de Student empirique [calculé]. (\*) significatif au seuil de 1% ; (\*\*) significatif au seuil de 5% ; (\*\*\*) significatif à 10%. F-statistic : Fisher calculé.

#### 3.3.3 Test de stabilité du modèle VAR (1)

Dans le but de confirmer la fiabilité d'un VAR stationnaire ou stable, il est important de tester la condition de stabilité du modèle VAR selon laquelle toutes les racines doivent être à l'intérieur du cercle. Autrement dit, « *il s'agit d'effectuer les tests des racines du polynôme caractéristique (The AR Roots of a Characteristic polynomial)* » (I Gusti Ngurah, 2009, p. 327).

**Figure 10. Le cercle des valeurs propres**



**Source :** Réalisé par l'auteur en utilisant Eviews12.

### 3.3.4 Test de causalité

En économétrie, la notion de causalité au sens de Granger joue un rôle très important dans la mesure où elle permet de mieux comprendre les relations entre les variables. Afin de mieux comprendre cette notion, considérant deux variables Y1 et Y2. On dit que Y1 cause Y2 au sens de Granger si la prévision de Y2 fondée sur la connaissance des passées conjoints de Y1 et Y2 est meilleure que la prévision fondée sur la seule connaissance du passé de Y2. (Charpentier). L'idée de base de ce test est d'accepter ou de refuser l'hypothèse nulle notée H0, selon laquelle la variable X ne cause pas au sens de Granger la variable Y. on accepte l'hypothèse H0 si la probabilité est supérieure à 5%. Dans le cas contraire, on accepte l'hypothèse alternative H1 selon laquelle elle cause au sens de Granger Y.

**Tableau 19. Résultats du test de causalité au sens de Granger**

NullHypothesis:	Obs	F-Statistic	Prob.
DDIV does not Granger Cause RESID0DD	28	3.21684	0.0850
RESID0DD does not Granger Cause DDIV		4.57135	0.0425
RESIDTCH does not Granger Cause RESID0DD	29	1.04619	0.3158
RESID0DD does not Granger Cause RESIDTCH		8.16529	0.0083
RESIDABFF does not Granger Cause RESID0DD	29	6.12179	0.0202
RESID0DD does not Granger Cause RESIDABFF		8.82326	0.0063
RESID0DP does not Granger Cause RESID0DD	29	6.50868	0.0170
RESID0DD does not Granger Cause RESID0DP		7.1E-05	0.9933
RESIDTCH does not Granger Cause DDIV	28	0.00393	0.9505
DDIV does not Granger Cause RESIDTCH		0.44857	0.5092

### **Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures**

RESIDABFF does not Granger Cause DDIV DDIV does not Granger Cause RESIDABFF	28	0.95871 0.22303	0.3369 0.6408
RESIDODP does not Granger Cause DDIV DDIV does not Granger Cause RESIDODP	28	5.17602 3.03548	0.0317 0.0938
RESIDABFF does not Granger Cause RESIDTCH RESIDTCH does not Granger Cause RESIDABFF	29	9.20614 14.7649	0.0054 0.0007
RESIDODP does not Granger Cause RESIDTCH RESIDTCH does not Granger Cause RESIDODP	29	8.53724 12.6499	0.0071 0.0015
RESIDODP does not Granger Cause RESIDABFF RESIDABFF does not Granger Cause RESIDODP	29	6.13892 37.7833	0.0200 2.E-06

**Source :** Réalisé par l'auteur en utilisant Eviews12.

D'après les résultats du test de causalité au sens de Granger illustrés dans le tableau 19, les hypothèses nulles " $H_0$ " ne sont pas acceptées au seuil de 5%. En effet, les résultats du test causalité qu'uniquement le droit de douane et les dépenses publiques qui provoque une relation de cause à effet (causalité au sens de granger) la diversification.

#### **3.4 Estimation du Modèle VECM et Cointégration**

La convergence entre les variables économiques à long terme est une notion substantielle pour comprendre l'interaction future permettant une situation d'équilibre à long terme. Par conséquent, l'étude de la cointégration développée par Granger (1983) puis Granger et Engle (1987) est considérée avec le modèle à correction d'erreur (ECM) comme une innovation dans le domaine de la modélisation des séries chronologiques.

##### **3.4.1 Etude de la cointégration**

L'analyse de la cointégration permet d'identifier clairement la relation véritable entre deux variables en recherchant l'existence d'un vecteur de cointégration et en éliminant son effet le cas échéant. En utilisant directement des variables cointégrées dans un modèle économétrique, l'estimation statistique peut sembler bonne alors qu'en réalité elle s'avère incorrecte. C'est le concept de la régression fallacieuse (Bourbonnais, 2012, p. 195). Lors de l'étude de la cointégration, les trajectoires des séries à long terme sont les plus importantes que celles à court terme, car il est possible que deux ou plusieurs séries se divergent à court terme mais convergent à long terme. Autrement dit, elles évoluent de manière identique ou proportionnelle à long terme.

Pour pouvoir dire qu'il y'a un risque de cointégration, il faut vérifier les deux conditions d'existence de cointégration à savoir :

### Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures

- Les séries doivent être intégrées du même ordre (d) ;
- La combinaison linéaire de ces séries nous donne une série d'ordre d'intégration inférieur à (d).

Pour le test de cointégration nous distinguons deux méthodes à savoir la cointégration au sens d'Engle et Granger dont deux variables sont cointégrées si et seulement si les résidus de la régression sont stationnaires. Autrement dit, il faut que la série des résidus soit I (0), et la cointégration au sens de Johansen. Cette dernière est la plus intéressante et la plus utilisée car elle nous donne le nombre de retard de cointégration (Zaid, 2014, p. 152). Notre démarche est basée sur l'estimation par le test de la trace, sous l'hypothèse suivante :

$$H_0 : r = q \text{ contre } H_1 : r > q \text{ où } r \text{ est le nombre de relation de cointégration.}$$

Nous acceptons l'hypothèse nulle si la valeur de la trace calculée est inférieure à la valeur critique de la table ( $Tr_{cal} < Tr_{tab}$ ), sinon on accepte l'hypothèse alternative. Le test de cointégration au sens de Johansen est très sensible au choix du nombre de retard du modèle VAR. par conséquent, dans notre étude toutes les séries sont intégrées du même ordre (ordre 1), il y'a donc un risque de relation de cointégration (Adamopoulos, 2010, p. 79). Nous allons essayer de confirmer cette relation à travers à l'aide de test de la trace de Johansen, et les résultats sont présentés dans le (tableau n° 20).

**Tableau 20. Résultat du test de la trace**

Unrestricted Cointegration Rank Test (Trace)				
Hypothesized	Eigenvalue	Trace	0.05	Prob.**
No. of CE(s)		Statistic	Critical Value	
None *	0.709159	77.74401	69.81889	0.0102
At most 1	0.522877	43.16463	47.85613	0.1286
At most 2	0.406022	22.44513	29.79707	0.2744
At most 3	0.242996	7.859551	15.49471	0.4805
At most 4	0.002309	0.064716	3.841465	0.7992

**Source :** Réalisé par l'auteur en utilisant Eviews12.

D'après les résultats du test de la trace exposés dans le tableau 20, nous faisons ressortir que l'hypothèse nulle  $H_0$  de  $r = 0$  est rejetée car  $Tr_{cal} = 77,74 > Tr_{tab} = 69,81$  au seuil de 5% donc nous acceptons l'hypothèse alternative  $H_1$  qui veut dire qu'il y'a au moins une relation de cointégration. A cet effet, on accepte l'hypothèse nulle selon laquelle il y'a au moins une

### Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures

---

relation de cointégration  $r = 1$  car  $Tr_{cal} = 43,16 < Tr_{tab} = 47,85$  au seuil de 5% ce qui confirme l'existence d'une relation de cointégration entre les variables.

#### 3.5 Estimation du VECM

Dans le cas des séries non stationnaires et cointégrées, leur estimation à travers le modèle à correction d'erreur est considérée comme une méthode la plus adéquate. En conséquence, le modèle VECM (Vector Error Correction Model) est un modèle qui permet de modéliser les adaptations (ajustements) qui conduisent à une situation d'équilibre à long terme. Il s'agit donc d'un modèle qui intègre à la fois l'évolution du court terme et de long terme (Souman, 2015, p. 129).

Soient  $X_t$  et  $Y_t$  deux séries cointégrées. L'estimation du modèle à correction d'erreur (ECM) peut se faire en deux étapes (Bourbonnais, 2005, p. 282):

- Première étape : il s'agit d'estimer la relation de long terme par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) :

$$y_t = \hat{\alpha} + \hat{\beta}x_t + e_t$$

- Deuxième étape : il s'agit d'estimer par la méthode des MCO la relation dynamique de court terme :

$$\Delta y_t = \alpha_1 \Delta y_t + \alpha_2 e_{t-1} + \mu_t$$

Le coefficient  $\alpha_2$  désigne la force de rappel vers l'équilibre (la cible de long terme). Théoriquement, ce coefficient doit être significativement négatif. Dans le cas inverse, le mécanisme de rattrapage de tendre vers l'équilibre s'éloigne de sa cible du long terme. Dans l'étude des interactions des phénomènes économiques, la généralisation de deux à  $k$  variables peut être complexe par le nombre de possibilités de cointégration. L'estimation de VECM (retardé d'une seule année  $p=1$ ) dans ce cas est donnée par la formule suivante :

$$X_t = \lambda Z_{t-1} + \beta X_{t-1} + E_t$$

- $\lambda$  : représente le vecteur de la force de rappel vers l'équilibre ; il signifie aussi la vitesse avec laquelle les variables s'ajustent pour établir une situation d'équilibre à long terme.

### Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures

---

- $Z_{t-1}$  : représente la formule de la relation de cointégration qui mesure le déséquilibre entre les variables cointégrées. Il s'agit donc du vecteur d'erreur de l'équilibre qui indique la prise en compte du long terme.
- $X_t$  : représente le vecteur des variables à l'année (t), alors que  $X_{t-1}$  désigne la matrice des variables retardées.

#### 3.5.1 La relation de Long terme

L'équation du long terme peut s'écrire comme suit :

$$Z_{t-1} = DIV + 0,006DIV_{t-1} - 0,006082 DD_{t-1} - 0,003TCH_{t-1} - 0,014ABFF_{t-1} + 1,37E - 07DP_{t-1} - 1,23$$

2,55697                      4,56636                      6,37292                      -5, 53098

A partir du tableau 21 nous concluons que le signe du coefficient d'ajustement (force de rappel) est à la fois négatif et significatif, donc cela répond à l'une des caractéristiques du modèle VECM. En effet, il existe un mécanisme à correction d'erreur à long terme : les déséquilibres entre les variables se compensent de sorte que les séries ont des évolutions similaires à long terme. Les résultats des estimations obtenus montrent que tous les coefficients sont significatifs et différents de zéro étant donné que toutes les valeurs de t Student sont supérieures à la valeur critique (1,96) au seuil de 5%.

#### 3.5.2 Interprétation économique

Après avoir présenté les résultats statistiques, nous opterons pour une interprétation économique de ces résultats.

##### 3.5.2.1 Les dépenses publiques

Les dépenses publiques ont une influence négative sur la diversification de l'économie algérienne. En effet, une augmentation d'un million de dinars de dépenses engendre une augmentation de l'indice de diversification  $1,37E^{-7}$  unité. Cela s'explique par le fait que les dépenses de l'Etat vont en grande partie aux infrastructures et aux secteurs improductifs (santé, éducation, etc...) et au détriment des secteurs productifs. De même, l'augmentation des prix du pétrole durant les deux dernières décennies a fini par évincer le secteur privé et cela par un recours accru aux importations, ce qui a fragilisé la production locale.

##### 3.5.2.2 Les droits de douane

Les institutions financières internationales notamment, le FMI et la BM ont toujours encouragé le principe d'ouverture sur l'extérieur dans la mesure où cette ouverture peut

### **Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures**

---

participer d'une part, à une diversification des exportations en fonction des avantages compétitifs que détient le pays et, d'autre part, à une baisse de la dépendance vis-à-vis d'un seul produit d'exportation à l'instar des hydrocarbures pour le cas de l'Algérie. Cependant, selon notre modèle, l'ouverture extérieure de l'Algérie qui se manifeste à travers le démantèlement tarifaire dans le cadre de l'Accord d'association n'a pas eu d'effets positifs sur la diversification de l'économie algérienne. Au contraire, il a eu un effet négatif. En effet, toute diminution de 1% de taux de droit de douane engendre une augmentation de l'indice de diversification de l'ordre de 0.006082 point d'indice. Ceci peut être expliqué par l'incapacité des entreprises algériennes à affronter la concurrence des entreprises européennes et l'absence d'une stratégie de relance des exportations hors hydrocarbures.

#### **3.5.2.3 Le taux de change.**

La dévaluation de la monnaie a un effet positif sur la relance des exportations et, par conséquent, la diversification de l'économie. Notre étude a montré que l'augmentation d'une unité de taux de change entraîne une baisse de 0,003 point de l'indice de diversification. Ceci s'explique par le fait que la dévaluation du dinar algérien accroît la compétitivité des quelques produits exportés hors hydrocarbures et de décourager l'importation de certains produits dans la mesure où ils deviennent plus chers. Ce résultat confirme les prédictions du consensus de Washington selon lequel la dévaluation joue un rôle important dans la relance des exportations.

#### **3.5.2.4 L'Accumulation brute des fonds fixes**

L'un des facteurs principaux de la diversification est bel et bien l'investissement. Notre étude a montré que l'investissement, en l'occurrence l'ABFF a un impact positif sur la diversification. En effet, une augmentation d'un milliard de dollars entraîne une baisse 0,014 point d'indice de diversification. Ceci s'explique par le fait que l'augmentation des investissements engendre une augmentation et une diversification de la production et par conséquent une augmentation des exportations.

### **3.5.3 La relation du court terme : Etude du vecteur de force de rappel - significativité et négativité**

Pour tester globalement la significativité du vecteur de force de rappel vers l'équilibre, il y'a lieu d'introduire la statistique suivante :  $T = (T\lambda_1)^2 + (T\lambda_2)^2 + (T\lambda_3)^2 + (T\lambda_4)^2 + (T\lambda_5)^2$ , puis on va la tester avec la statistique tabulée de Granger. Dans notre cas, la valeur de



### Chapitre 3 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures

la statistique  $T = 28 * 10^{15} > T_{tab}$ . En théorie, pour qu'il y'ait un retour vers le sentier d'équilibre, le coefficient de rappel doit être négatif et significatif. D'après les résultats visuels du modèle VECM, nous concluons que le TCH et le DP ont des coefficients de rappel positifs tandis que la DIV et le DD ont des coefficients de rappel respectifs vers l'équilibre négatifs ( $\lambda_1 = -0,104642$  et  $\lambda_2 = -8,639413$ ) mais pas significatifs au seuil de 5% car les valeurs de t Student calculées sont inférieures à celle de la table à 5% ( $|T_{\lambda_1}| = 0,87 < 1,96$  et  $|T_{\lambda_2}| = 0,99 < 1,96$ ). Cela vaudra dire que l'équilibre à long terme existe mais il n'est pas significatif. Cependant, l'ABFF a un coefficient de rappel vers l'équilibre négatif et significatif à 5% où  $\lambda_4 = -46,52$  et  $|T_{\lambda_4}| = 2,44 > 1,96$ . A cet effet, l'ABFF a un phénomène de retour à l'équilibre à long terme.

**Tableau 21. Résultat d'estimation du VECM à court terme**

ErrorCorrection:	D(DIV)	D(DD)	D(TCH)	D(ABFF)	D(DP)
CointEq1	-0.104642 (0.11931) <b>-0.87706</b>	-8.639413 (8.68218) <b>-0.99507</b>	31.78261 (25.2000) <b>1.26121</b>	-46.52009 (18.9965) <b>-2.44888</b>	5201948. (1616014) <b>3.21900</b>
D(DIV(-1))	-0.308261 (0.22774) [-1.35355]	34.05659 (16.5728) [ 2.05497]	6.953489 (48.1026) [ 0.14456]	20.71876 (36.2610) [ 0.57138]	-7071790. (3084698) [-2.29254]
D(DD(-1))	0.001262 (0.00228) [ 0.55378]	-0.076119 (0.16578) [-0.45915]	0.448358 (0.48118) [ 0.93178]	0.050687 (0.36273) [ 0.13974]	-25265.29 (30857.1) [-0.81878]
D(TCH(-1))	0.000727 (0.00143) [ 0.50658]	0.041399 (0.10441) [ 0.39651]	0.251927 (0.30304) [ 0.83133]	0.178724 (0.22844) [ 0.78237]	-15384.39 (19433.3) [-0.79165]
D(ABFF(-1))	-0.000737 (0.00213) [-0.34661]	0.248111 (0.15480) [ 1.60282]	-0.225438 (0.44930) [-0.50176]	0.916029 (0.33869) [ 2.70461]	19330.31 (28812.2) [ 0.67091]
D(DP(-1))	-3.17E-10 (1.4E-08) [-0.02288]	1.46E-07 (1.0E-06) [ 0.14494]	4.77E-06 (2.9E-06) [ 1.62911]	-4.20E-06 (2.2E-06) [-1.90082]	0.050513 (0.18785) [ 0.26890]
C	0.000988 (0.01025) [ 0.09639]	-1.682698 (0.74586) [-2.25606]	2.521085 (2.16484) [ 1.16456]	0.425615 (1.63192) [ 0.26081]	221910.2 (138826.) [ 1.59848]

**Source :** Réalisé par l'auteur en utilisant Eviews12.

## **Conclusion générale**

L'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne signé en 2002, entré en vigueur en 2005, définit le cadre des relations bilatérales entre les deux parties notamment les grands axes à savoir : les domaines politiques, économiques et sociaux. Cette ratification constitue une étape importante dans l'ouverture de l'économie algérienne sachant que la réalisation d'une zone de libre échange est l'un des objectifs fondamentaux de l'Accord d'association. Le calendrier initial a fait l'objet d'une révision en 2010. Les autorités algériennes ont décidé d'une manière unilatérale de le geler pour une période de 3 ans et de faire glisser la construction de la zone de libre-échange vers 2020.

A l'issue de ce tour d'horizon sur l'Accord d'association, nous avons aussi pu tirer une conclusion sur l'évaluation globale de l'impact dudit Accord sur l'économie nationale. Il s'est ainsi avéré que la création de commerce l'emporte au détournement de commerce mais avec une proportion relativement faible. L'Accord d'association n'a pas amélioré la production industrielle et agricole du pays, au contraire, l'inverse s'est produit. En effet, la production industrielle de l'ensemble des industries manufacturières a connu une baisse régulière, tandis que le secteur agricole a enregistré une croissance aléatoire et parfois entrée en récession. Quant à la structure des IDE en provenance de l'UE, leur tendance générale montre que l'Algérie n'est pas destinataire des entreprises européennes. Au contraire, ce sont les pays arabes qui investissent le plus, ce qui nous amène à confirmer que la situation actuelle n'est pas celle du dialogue et de coopération prévue initialement par les deux parties négociatrices de l'Accord.

Les pertes fiscales résultant du démantèlement tarifaire sont conséquentes, elles sont estimées à hauteur de 19 milliards de dollars tout au long de la période étudiée (2005- 2020). Afin de mesurer les différentes retombées d'un tel Accord sur la diversification de l'économie algérienne, nous avons opté pour une modélisation VECM à l'issue de laquelle nous avons mis en exergue que cet Accord obéit davantage à une logique de domination et non pas de coopération. En effet, la diversification dans le cadre de l'Accord d'association est déterminée par les dépenses publiques et le taux de change. Par contre, l'accumulation brute des fonds fixes et le démantèlement tarifaire (mesuré par le droit de douane moyen) ont un effet négatif. Ceci peut s'expliquer par l'écart du développement séparant l'Algérie et les différents pays de l'UE. En effet, les entreprises algériennes sont tellement jeunes qu'elles n'arrivent pas à faire face à la rude concurrence des entreprises européennes.

En somme, la conclusion d'un tel Accord n'a pas généré les effets souhaités dans la mesure où l'enchaînement des effets négatifs à moyen et à long terme n'ont pas conduit l'économie Algérienne à un cercle vertueux de la croissance et de développement, d'autant plus que les normes et la réglementation européenne constituent toujours un empêchement majeur pour les entreprises algériennes du fait de leurs incapacités de répondre à de telles normes. Enfin, il est à signaler que les importations de l'Algérie de l'UE sont constituées en grande partie par des médicaments, des produits agricoles subventionnés et quelques produits industriels. Cela nous permet à la fois d'identifier que ce ne sont pas des biens nécessitant une technologie de pointe et de se demander pourquoi ils ne sont pas fabriqués en Algérie étant donné que cela est possible ?

Dans l'espoir de s'en sortir de cette relation asymétrique entre les deux partenaires signataires de l'Accord d'association à savoir l'Algérie et l'Union européenne, il est judicieux de dégager certains points qui méritent, à notre humble avis, d'être pris en considération :

- Mettre en place un système d'évaluation régulier et impartial dans le but de présenter un bilan général pour voir si l'Accord d'association a escompté les fruits attendus afin de faire ressortir les points qui méritent d'être corrigés voire abandonnés ;
- Penser des réformes structurelles ambitieuses, pour assurer la viabilité des finances publiques, réduire le déséquilibre extérieur, diminuer la dépendance à l'égard des hydrocarbures et rehausser la croissance économique (FMI, consultation au titre de l'article IV, 2017, p 17) ;
- Examiner le système de gouvernance avec une batterie de réformes institutionnelles ;
- Accorder une attention particulière aux secteurs industriel et agricole, considérés comme étant complémentaires par rapport à leur mode de fonctionnement ;
- Décentraliser le processus d'investissement, S'acheminer vers le digital et l'électronique dans les formalités administratives et sortir de l'optique classique où la lenteur et la lourdeur de telles procédures découragent les opérateurs économiques étrangers pour venir s'installer en Algérie. Autrement dit, faciliter le lien entre l'administration et l'administré.

#### 4 Références bibliographiques

1. Adamopoulos , A. (2010). financial development and economic growth an empirical anlysis for Ireland . *International journal of economic sciences and applied research* , 3.
2. Ait Mokhtar, O. (2013). l'évolution de la politique des dépenses publiques dans le contexte de la mondialisation : cas de l'Algérie 1999-2014. *thèse de doctorat*. Abou Bakr Belkaid.
3. (2010).Alger-Europe :des atouts, des enjeux et un rôle déconsidéré. *CREAD*.
4. Allouache, O., & Ait Taleb, A. (2017). Ouarda ALLclimat des affaires et flux entrants d'IDE en Algérie : évolution et causalité, revue académique, Algérie. *MAAREF*.
5. Arthur, C. (s.d.). *cours des séries temporelles, théorie et applications* (Vol. 1). université paris Dauphine.
6. Bekenniche, O. (2006). La coopération entre l'Union européenne et l'Algérie : Accord d'association. OPU.
7. Benabdellah, Y. (2006). L'Algérie dans la perspective de l'Accord d'association avec l'Union européenne. *Cahiers de CREAD*(75), 199.
8. Benhama, A. (2020, 12 9). le régime d'investissement étranger en Algérie : aspects juridiques. (15, Éd.) paris I.
9. Bourbonnais , R. (2005). *Econométrie : manuel et exercices corrigés*. paris: DUNOD.
10. Bourbonnais, R. (2012). Exercices pédagogiques d'économétrie avec corrigés et rappels synthétiques de cours. Paris Dauphine.
11. Bouyakoub, A. (2012). investissements massifs pendant cinquante ans, pour quelle croissance ? . *CREAD*(100).
12. Charpentier, A. (s.d.). (modèles linéaires multivariés : VAR et cointégration, introduction au modèles ARCH et GARCH, introduction à la notion de mémoire longue, exercices corrigés et compléments informatiques). Paris Dauphine.
13. Comission européenne. (1976). *Accord de coopération entre l'Algérie et la CEE*. Commission européenne.
14. (1976.). *Commission européenne, Accord de coopération entre l'Algérie*. . CEE.
15. Délégation de la commission européenne . (2007 - 2010). *programme indicatif national*.
16. Délégation de la commission européenne . (2011 - 2013). *programme indicatif national*.
17. Djebari , K. (2013). l'Accord d'association entre l'Algérie et l'union européenne et les enjeux de sa révision. 11 et 12. IEDF.
18. Djebari, K. (2013). l'Accord d'association entre l'Algérie et l'union européenne et les enjeux de sa révision. *Mémoire de fin d'étude de troisième cycle*. IEDF.
19. Fellag, H. (2017). la diversification de l'économie : un chemin d'avenir pour l'Algérie. *Djadid El iktissad review*, 11.
20. Hachemi - Douici , N. (2019). les effets de l'Accord d'association Algérie / Union européenne sur l'économie nationale. 60. Tizi Ouzou.
21. I Gusti Ngurah, A. (2009). *Time series, data analysis, using eviews*. Wiley.

22. Kaci, S., & Achouche, M. (2015). dépenses publiques et croissance économique en Algérie : approche par un modèle de contrôle optimal, MPRA,. *MPRA*, 3.
23. Kateb et , A., & Sibachir, M. (2010). Alger-Europe :des atouts, des enjeux et un rôle déconsidéré. *CREAD*, 286.
24. Kheladi, M. (2007). L'Accord d'association Algérie-UE :un bilan critique. Rabat.
25. Mohamed, K. A. (2010). Alger-Europe :des atouts, des enjeux et un rôle déconsidéré. *CREAD*, 286.
26. (2020). *rapport du care*. Algerie.
27. (s.d.). *Rapport sur l'étude d'impact de la déclaration de Barcelone sur le secteur privé*. Disponible sur : [europa.eu.int/comm/europeaid/projects/med/bilatéral](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/med/bilatéral).
28. Souman, M. (2015). Essai d'analyse de la dynamique du transfert et de l'accumulation technologique par l'investissement direct étranger : cas de l'économie algérienne. *mémoire de magistère*. Bejaia.
29. Zaid , H. (2014). Comprendre l'inflation en Algerie. *Economics & strategic management of businessprocess*, 2.

### Rapports :

- ANDI : Bilan des déclarations d'investissement, 2016.
- Banque mondiale : Rapport sur une nouvelle vision pour l'intégration économique du Maghreb, novembre 2006, page 12.
- Direction Générale des Douanes : Rapport du sur les statistiques des échanges extérieurs de l'Algérie avec l'Union européenne, 2021.
- Direction Générale des Douanes : Rapport du sur les recettes fiscales, 2021.
- Délégation de la commission européenne en Algérie : Rapport sur les programmes indicatifs nationaux 2007-2010.

- Délégation de la commission européenne en Algérie : Rapport sur les programmes indicatifs nationaux 2011-2013.
- OCDE : Rapport sur les perspectives économiques en Afrique.
- Publication n° 933 sur les comptes économiques en volume de 2018 à 2020.
- Rapport sur l'étude d'impact de la déclaration de Barcelone sur le secteur privé.
- Africa CEO Forum/cabinet Deloitte cabinet international de Conseils en investissements « Deloitte ».

### Lois et textes réglementaires :

- Décret présidentiel n°05-159, du 27 avril 2005, pourtant ratification de l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre la République Algérienne Démocratique et Populaire et la Communauté européenne et ses Etats membres, signés à Valence le 22 avril 2002, journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire.
- Circulaire n°55/DGD/D100 du 16 juillet 2005, fixant les conditions et modalités de mise en œuvre de l'Accord d'association Algérie Union européenne.
- Circulaire N° 305/DGD/D.0413.12 du 27 septembre 2012 portant nouveau schéma de démantèlement tarifaire des produits industriels et des concessions tarifaires des produits agricoles prévus dans le cadre de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne.

## Liste des tableaux

Tableau 1. Les dotations des quatre protocoles financiers en millions d'euros .....	6
Tableau 2. Répartition des apports financiers et des aides publiques au développement reçus par les pays maghrébins par origine de contribution entre 1979-1987. (En millions de dollars) .....	8
Tableau 3. Pourcentage de l'aide publique au développement consentie par la CEE par rapport à l'ensemble de l'aide publique au développement reçue par les pays maghrébins .....	9
Tableau 4. Répartition annuelle des engagements MEDA I et MEDA II, en faveur de l'Algérie entre 1995 et 2004 en millions d'euro. ....	12
Tableau 5 : Structure des importations Algériennes en provenance de l'UE durant 2005 et 2020 (en %) .....	27
Tableau 6 : Evolution des exportations hors hydrocarbures vers l'UE (2005-2020) (en%) ....	30
Tableau 7 : Evolution de taux de couverture des importations par les exportations avec l'UE (2005-2020) (en %) .....	31
Tableau 8 : Evolution de la balance commerciale avec quelques grands partenaires commerciaux en millions de dollars (2014-2020).....	32
Tableau 9 : Evolution annuelle de l'indice à la production industrielle du secteur public national 2005-2020 (1989 = base 100).....	33
Tableau 10 : Évolution du poids du stock d'IDE par rapport au PIB en % (1980-2020) .....	36
Tableau 11 : Evolution des flux d'IDE à destination de l'Algérie en millions de dollars par région (2002-2015).....	37
Tableau 12. Classement des pays africains selon l'attractivité pour les investisseurs en 2020	38
Tableau 13 : Manque à gagner entre 2005 et 2010 (en Milliards de dinar) .....	40
Tableau 14 : Manque à gagner entre 2011 et 2020 (en Milliards de dinar) .....	41
Tableau 15. Description statistique des données.....	56
Tableau 16. Résultats du test de racine unitaire sur les séries.....	58
Tableau 17. Choix du nombre de retard pour le modèle VAR.....	59
Tableau 18. Résultats de l'estimation du modèle VAR (1).....	60
Tableau 19. Résultats du test de causalité au sens de Granger.....	61
Tableau 20. Résultat du test de la trace .....	63
Tableau 21. Résultat d'estimation du VECM.....	67

## Liste des figures

Figure 1 : Evolution de la structure des importations algériennes par région économique entre 2000 et 2020 (en millions de dollars).....	25
Figure 2 : Evolution de la structure des exportations algériennes par région économique durant 2005 et 2020 (en millions de dollars).....	28
Figure 3 : Evolution de la structure des exportations hors hydrocarbures vers l'union européenne par groupe d'utilisation durant 2005 et 2020 (en millions de dollars).....	29
Figure 4 : Evolution du taux de croissance du secteur agricole durant 2000 et 2020 (en%) ...	34
Figure 5. Evolution chronologique du droit de douane moyen en Algérie (1991-2020) .....	52
Figure 6. Evolution chronologique de l'indice de diversification des exportations en Algérie (1991-2020).....	53
Figure 7. Evolution chronologique du taux de change en Algérie (1991-2020).....	53
Figure 8. Evolution chronologique de l'accumulation des fonds fixe en Algérie (1991-2020)	54
Figure 9. Evolution chronologique des dépenses publiques en Algérie (1991-2020).....	54
Figure 10. Le cercle des valeurs propres .....	61



## Annexes

**Annexe11 : Evolution de la structure des importations algériennes par région économique entre 2000 et 2020 (en millions de dollars)**

REGIONS ECONOMIQUES	U.E ( EX CEE )	O.C.D.E ( hors U.E )	Autres pays d'EUROPE	AMERIQUE DU SUD	ASIE ( sans les pays arabes )	OCEANIE	pays Arabes ( sans UMA )	Pays du MAGHREB	Autres pays d'AFRIQUE	TOTAL
2000	5 256	2 194	603	142	599	64	144	52	119	9 173
2001	5 903	2 125	636	269	579	92	179	72	85	9 940
2002	6 732	2 485	757	385	943	127	366	127	87	12 009
2003	7 954	2 242	855	567	1 206	47	418	120	125	13 534
2004	10 097	3 071	1 097	1 166	1 952	56	525	169	175	18 308
2005	11 255	3 506	1 058	1 249	2 506	31	387	217	148	20 357
2006	11 729	3 738	777	1 281	3 055	-	493	235	148	21 456
2007	14 427	5 363	715	1 672	4 318	-	621	284	231	27 631
2008	20 985	7 245	659	2 179	6 916	-	705	395	395	39 479
2009	20 772	6 435	728	1 866	7 574	2	1 089	478	350	39 294
2010	20 704	6 519	388	2 380	8 280	-	1 262	544	396	40 473
2011	24 616	6 219	579	3 931	8 873	-	1 760	691	578	47 247
2012	26 333	6 160	1 652	3 590	9 538	-	1 555	807	741	50 376
2013	28 724	6 965	1 213	3 466	10 623	-	2 414	1 029	594	55 028
2014	29 684	8 436	886	3 815	12 619	-	1 962	738	440	58 580
2015	25 485	7 363	1 225	2 822	11 850	-	1 918	680	359	51 702
2016	22 472	6 249	936	2 857	11 709	-	1 927	701	238	47 089
2017	20 236	5 942	1 910	3 209	12 345	-	1 541	588	186	45 957
2018	21 151	5 858	1 541	3 546	12 961	0	560	548	166	46 330
2019	18 649	5 465	1 302	3 497	11 777	0	591	556	196	42 032
2020	14 829	4 711	1 452	3 236	9 056	0	566	396	162	34 408

Source : Direction des études et de la prospective (Direction générale des douanes)

**Annexe2 : Evolution de la structure des exportations algériennes par région économique entre 2000 et 2020 (en millions de dollars)**

REGIONS ECONOMIQUES	U.E ( EX CEE )	O.C.D.E ( hors U.E )	Autres pays d'EUROPE	AMERIQUE DU SUD	ASIE ( sans les pays arabes )	OCEANIE	pays Arabes ( sans UMA )	Pays du MAGHREB	Autres pays d'AFRIQUE	TOTAL
2000	13 792	5 825	181	1 672	210	0	55	254	42	22 031
2001	12 344	4 549	87	1 037	476	23	315	275	26	19 132
2002	12 100	4 602	130	951	456	38	248	250	50	18 825
2003	14 503	7 631	123	1 220	507	0	355	260	13	24 612
2004	17 396	11 054	91	1 902	686	-	521	407	26	32 083
2005	25 593	14 963	15	3 124	1 218	-	621	418	49	46 001
2006	28 750	20 546	7	2 398	1 792	-	591	515	14	54 613
2007	26 833	25 387	7	2 596	4 004	55	479	760	42	60 163
2008	41 246	28 614	10	2 875	3 765	-	797	1 626	365	79 298
2009	23 186	15 326	7	1 841	3 320	-	564	857	93	45 194
2010	28 009	20 278	10	2 620	4 082	-	694	1 281	79	57 053
2011	37 307	24 059	102	4 270	5 168	41	810	1 586	146	73 489
2012	39 797	20 029	36	4 228	4 683	-	958	2 073	62	71 866
2013	41 277	12 210	52	3 211	4 697	-	797	2 639	91	64 974
2014	38 352	10 058	94	3 076	4 751	-	619	2 974	130	60 054
2015	22 976	5 288	37	1 683	2 409	71	572	1 550	82	34 668
2016	17 221	6 945	80	1 943	2 197	-	416	1 173	51	30 026

2017	20 291	6 496	63	2 473	3 321	-	749	1268	102	34 763
2018	23 992	7 197	40	2 662	5 724	0	1 671	381	130	41 796
2019	20 429	5 250	43	1 567	6 297	-	1 841	217	112	35 756
2020	13 625	3 300	65	876	4 219	0	1 578	202	139	24 003

Source : Direction des études et de la prospective (Direction générale des douanes)

### Annexe3 : Evolution de la structure des exportations hors hydrocarbures vers l'union européenne par groupe d'utilisation durant 2005 et 2020 (en millions de dollars)

Année	Alimentation	Produits bruts	Demi produits	Biens d'équipements agricoles	Biens d'équipements industriels	Biens de consommation alimentaire	Total
2005	48	33	500	0	10	6	597
2006	49	45	622	0	17	13	746
2007	47	47	786	0	20	12	912
2008	55	80	1042	0	34	6	1217
2009	45	36	523	0	19	4	627
2010	46	29	915	0	14	5	1009
2011	156	74	1306	0,12	8	2	1546,12
2012	83	110	1346	0	9	3	1551
2013	122	63	1315	0	15	3	1518
2014	89	69	1911	0	4	3	2076
2015	63	53	1356	0	2	3	1477
2016	87	42	983	0	23	6	1141
2017	95	43	1121	0	36	4	1299
2018	83	52	1315	0	44	5	1499
2019	101	51	1058	0	30	7	1247
2020	104	48	789	0	15	7	963

Source : Direction des études et de la prospective (Direction générale des douanes)

### Annexe4 : Evolution du taux de croissance du secteur agricole durant 2000 et 2020 (en%)

Années	Taux de croissance du secteur agricole
2000	-4,6
2001	12,8
2002	-1,2
2003	19,5
2004	5,4
2005	2,3
2006	8,1
2007	2,5
2008	-3,8
2009	21,1
2010	4,9
2011	11,6

2012	7,2
2013	8,2
2014	2,5
2015	6
2016	1,8
2017	1
2018	3,5
2019	2,7
2020	1,3

Source :Direction des études et de la prospective (Direction générale des douanes)

### Annexe 5 : Données utilisées dans l'étude empirique

	DD (%)	DIV	Taux de change	ABFF (milliard \$)	DP (Million DA)
1991	35	0,82228	18,47	11,82	212100
1992	27	0,82296	21,84	12,99	420131
1993	24,8	0,82364	23,35	13,48	476627
1994	24,8	0,82432	35,06	12,08	566329
1995	24,8	0,825	47,66	12,16	759617
1996	24,8	0,822	54,75	11,67	724609
1997	24,7	0,806	57,71	11,05	845196
1998	24	0,87	58,74	12,4	875739
1999	23,9	0,826	66,57	11,86	961682
2000	17,36	0,835	75,26	11,32	1178122
2001	17,66	0,821	77,22	12,5	1321028
2002	14,42	0,836	79,68	13,94	1550646
2003	13,34	0,817	77,39	16,34	1639265
2004	13,54	0,826	72,06	20,49	1888930
2005	13,6	0,813	73,28	23,08	2052037
2006	6,99	0,8	72,65	27,11	2453014
2007	8,27	0,802	69,29	35,53	3108669
2008	10,06	0,762	64,58	49,98	4191053
2009	9,44	0,793	72,65	52,46	4246334
2010	9,36	0,782	74,39	58,49	4466940
2011	9,76	0,719	72,94	63,34	5731407
2012	9,82	0,725	77,54	64,38	7058100
2013	9,62	0,733	79,37	71,7	6024200
2014	9,8	0,745	80,58	78,71	6995700
2015	8,65	0,783	100,69	70,13	7656300
2016	7,82	0,815	109,44	68,93	7297400
2017	6,23	0,808	111	69,36	7282600
2018	3,63	0,81	116,6	70,42	7726300
2019	2,41	0,817	119,4	66,22	7725500
2020	0,96	0,842	126,8	59,48	7372700

Source :Collecter par l'auteur dans les base de données de : La banque mondiale ; La directions générales des douanes, l'ONS, CNUCED

## **Table des matières**

L'impact de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne sur la diversification de  
l'économie Algérienne

Remerciement.....	i
Dédicaces .....	ii
Sommaire .....	iii
Liste des acronymes .....	iv
Introduction générale.....	1
Chapitre 01 : L'Accord d'association Algérie-UE : histoire, mise en œuvre et contenu .....	4
Introduction .....	4
1 Contexte historique des relations Algérie-UE avant la signature de l'Accord d'association .....	4
1.1 De l'Accord de coopération de 1976 à l'Accord d'adaptation de 1987 .....	5
1.1.1 L'Accord de coopération de 1976 .....	5
1.1.2 L'Accord d'adaptation de 1987 .....	5
1.2 Les domaines de coopération concernés par les Accords.....	5
1.2.1 Coopération commerciale.....	5
1.2.2 Coopération économique et financière .....	6
1.2.3 Coopération dans le domaine de la main d'œuvre.....	7
1.3 Evaluation des coopérations concernées durant la période 1976-1996 .....	7
1.3.1 Evaluation de la coopération commerciale.....	7
1.3.2 Evaluation de la coopération financière .....	8
1.3.3 Evaluation de la coopération économique.....	9
2 La mise en place de l'Accord d'association Algérie-UE.....	10
2.1 Etapes préparatoires à la signature .....	11
2.1.1 Conversations exploratoires .....	11
2.1.2 La mise en place des négociations.....	11
2.1.3 Les financements accordés par l'UE dans le cadre du programme MEDA.....	12
2.1.4 La signature de l'Accord d'association .....	13
2.2 Le contexte institutionnel de l'Accord d'association .....	13
2.2.1 Le conseil d'association .....	14
2.2.2 Le comité d'association.....	16
3 Le contenu de l'Accord d'association .....	16
3.1 Les grands axes de l'Accord.....	17
3.1.1 Coopération politique .....	17
3.1.2 Coopération économique.....	18
3.1.3 La coopération commerciale .....	19
Conclusion.....	22

Chapitre 02 : Evaluation globale de l'impact de l'Accord d'association sur l'économie algérienne ....	24
Introduction .....	24
1 L'impact de l'Accord d'association sur les échanges extérieurs de l'Algérie .....	24
1.1 L'impact de l'Accord d'association sur les importations .....	25
1.1.1 Structure des importations de l'Algérie en provenance de l'UE .....	26
1.2 L'impact de l'Accord d'association sur les exportations.....	27
1.2.1 Exportations totales .....	27
1.2.2 Evolution des exportations hors hydrocarbures (EHH) vers l'Union européenne.....	29
1.2.3 Le taux de couverture des importations par les exportations vis-à-vis de l'UE.....	31
2 L'impact de l'Accord d'association sur les activités productives.....	32
2.1 L'impact de l'Accord d'association sur le secteur industriel.....	32
2.2 Impact sur le secteur agricole .....	33
2.3 Impact de l'Accord d'association sur les investissements directs étrangers.....	35
2.3.1 Les IDE, un important gisement de croissance.....	36
2.3.2 Les investissements directs étrangers en Algérie par région .....	37
2.3.3 Effets des IDE sur l'augmentation des exportations et la diversification de la production	39
3 L'impact de l'Accord d'association sur les recettes fiscales .....	40
3.1 Le manque à gagner entre 2005 et 2010.....	40
3.2 Le manque à gagner entre 2011 et 2020.....	41
Conclusion.....	42
Chapitre 03 : Etude empirique de l'impact du démantèlement tarifaire sur les exportations hors hydrocarbures .....	44
Introduction .....	44
1 Rappel sur les séries chronologiques.....	44
1.1 Définition d'une série temporelle (chronologique) .....	44
1.2 Les composantes d'une série temporelles.....	45
1.2.1 La tendance.....	45
1.2.2 Les variations périodiques.....	45
1.2.3 Les fluctuations irrégulières, résidus, bruit ( $ei, 1 \leq i \leq n$ ).....	45
1.2.4 Les variations accidentelles, observations aberrantes et points de changements.....	46
1.3 Bruit blanc .....	46
1.4 Un processus TS (Trend stationnary) .....	46
1.5 Les processus DS (Differency Stationnary) .....	47
1.6 Fonction de réponse impulsionnelle .....	47
2 Choix des variables et méthodologie.....	47
2.1 Choix de variables .....	47
2.1.1 Indice de diversification .....	48

---

2.1.2	Accumulation brute des fonds fixes .....	48
2.1.3	Les dépenses publiques .....	49
2.1.4	Le taux de change.....	50
2.1.5	Le droit de douane moyen .....	51
2.2	Méthodologie.....	51
2.2.1	Analyse graphique.....	52
3	Accord d'association et diversification : étude empirique .....	56
3.1	Ecriture du modèle .....	56
3.2	Etude de la stationnarité .....	57
3.3	Estimation du modèle VAR.....	58
3.3.1	Nombre de retard du modèle VAR .....	59
3.3.2	Estimation du modèle VAR (1) .....	60
3.3.3	Test de stabilité du modèle VAR (1).....	60
3.3.4	Test de causalité .....	61
3.4	Estimation du Modèle VECM et Cointégration .....	62
3.4.1	Etude de la cointégration .....	62
3.5	Estimation du VECM .....	64
3.5.1	La relation de Long terme .....	65
3.5.2	Interprétation économique.....	65
3.5.3	La relation du court terme : Etude du vecteur de force de rappel - significativité et négativité66	
	Conclusion générale .....	68
4	Références bibliographiques .....	70
	Liste des tableaux .....	73
	Liste des figures.....	74
	Annexes.....	75
	Table des matières .....	78

## Résumé

L'Algérie est entrée dans un processus de libéralisation extérieure accéléré depuis 2005 lors de la conclusion d'un Accord d'association avec l'Union européenne, à l'issue duquel elle s'est engagée dans un démantèlement tarifaire. Le présent travail a pour objet d'analyser l'impact de cet Accord sur l'économie algérienne, plus particulièrement sur la diversification de l'économie. Ce travail nous a permis, à travers l'analyse des données disponibles, de montrer que cet Accord n'obéit pas à une logique de gagnant-gagnant mais à une logique de domination car la production industrielle a considérablement baissé, la production agricole est toujours instable, le flux des IDE entrant est faible et l'Algérie a connu un manque à gagner fiscal important dû au démantèlement tarifaire. L'estimation économétrique qu'on a menée nous a permis de constater que la diversification de l'économie nationale est affectée négativement par la baisse du droit de douane moyen sur les produits importés en provenance de l'Union Européenne.

**Mots clefs :** Accord d'association, diversification, croissance économique, démantèlement tarifaire, Union européenne.

## ملخص

دخلت الجزائر في عملية تحرير خارجية متسارعة منذ عام 2005 ، عندما أبرمت اتفاقية شراكة مع الاتحاد الأوروبي ، وعهدت على إثرها بتفكيك التعريفات الجمركية . والعمل على تحليل تأثير هذه الاتفاقية على الاقتصاد الجزائري ، والسياسة على التزويج . من الاتحاد . لقد مكّننا هذا العمل ، من خلال تحليل البيانات المتاحة ، من إظهار أن هذه الاتفاقية لم تخضع لمنطق الربح للجميع ولكن لمنطق الهيمنة لأن الإنتاج الصناعي قد انخفض بشكل كبير ، واليزال الإنتاج الزراعي غير مستقر ، وبتدقيق السنتيمار الجزائري المباشر إلى الداخل من خفض ، وشهدت الجزائر عجزاً مالياً كبيراً بسبب تفكيك التعريفات . سمح لنا التقييم الاقتصادي التأسيسي الذي قمنا به بملاحظة أن نوع الاتحاد الوطني يتأثر سلباً بانخفاض معدل متوسط الرسوم الجمركية على المنتجات المستوردة من الاتحاد الأوروبي

**الكلمات المفتاحية :** إتفاقية الشراكة، تزويج ، الزحو الاقتصادي، التفكيك الجمركي،

## Abstract

Algeria has entered an accelerated process of external liberalization since 2005, when it concluded an association agreement with the European Union, following which it undertook to dismantle tariffs. The purpose of this work is to analyze the impact of this agreement on the Algerian economy, more particularly on the diversification of the economy. This work has enabled us, through the analysis of the available data, to show that this Agreement does not obey a win-win logic but a logic of domination because industrial production has dropped considerably, agricultural production is still unstable, the flow of inward FDI is low and Algeria has experienced a significant fiscal deficit due to the dismantling of tariffs. The econometric estimation that we carried out allowed us to observe that the diversification of the national economy is negatively affected by the reduction in the average customs duty on products imported from the European Union.

**Keywords:** Association Agreement - diversification - economic growth - tariff dismantling - European Union.